

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**



COTE D'IVOIRE

**NOTE DE DIALOGUE
2007-2008**

**DEPARTEMENT DES OPERATIONS PAR PAYS
REGION OUEST A**

OCTOBRE 2007

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
RESUME ANALYTIQUE	ii
I. INTRODUCTION	1
II. EVOLUTION RECENTE	2
2.1 Contexte politique et Etat de la Gouvernance	2
2.2 Contexte macro-économique	4
2.3 Situation de la dette publique et des arriérés	5
2.4 Efforts en matière de réformes	6
2.5 Contraintes majeures au développement	7
III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	8
3.1 Principaux éléments du programme	8
3.2 Evaluation du programme	10
3.3 Défis et risques	11
IV. DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS	12
4.1 Dialogue avec les Institutions de Bretton Woods et autres Institutions multilatérales	12
4.2 Dialogue avec les bailleurs de fonds bilatéraux	13
V. STRATEGIE D'INTERVENTION DU GROUPE DE LA BANQUE	13
5.1 Portefeuille du groupe de la Banque et sa gestion	13
5.2 Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque et échéances de paiement	14
5.3 Actions engagées par la Banque en vue de l'apurement des arriérés	14
5.4 Stratégie et instruments de renforcement du dialogue macro- économique et d'apurement des arriérés	15
VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION	19
6.1 Conclusion	19
6.2 Recommandation	19

ANNEXES

1. Indicateurs socio-économiques
2. Indicateurs économiques et financiers
 - Principaux Indicateurs économiques et financière
 - Opérations financières de l'Etat
 - Balance des paiements
 - Situation monétaire intégrée
 - Encours de la dette
 - Service de la dette extérieure
3. Principales étapes de la crise
4. Situation du portefeuille du groupe de la Banque
5. Note sur la filière Café-cacao
6. Mesures à mettre en œuvre dans le secteur financier
7. Feuille de route

SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	:	Agence française de développement
ARCC	:	Autorité de régulation du café et du cacao
AUPC	:	Aide d'urgence Post Conflit
BAD	:	Banque africaine de développement
BCC	:	Bourse du café et du Cacao
BCEAO	:	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BIAO-CI	:	Banque internationale de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire
BNET	:	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement
BNI	:	Banque Nationale d'Investissement
BTP	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAA	:	Caisse autonome d'amortissement
CCG	:	Comité Consultatif des Gouverneurs
CECP	:	Caisse d'épargne et chèques postaux
CEDEAO	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGRAE	:	Caisse générale de retraites des agents de l'Etat
CNRA	:	Comité National de Redéploiement de l'Administration
CPS	:	Conseil de Paix et Sécurité
DSP	:	Document de stratégie par pays
DSRP	:	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	:	Droits de Tirages Spéciaux
DUS	:	Droit Unique de Sortie
FAD	:	Fonds africain de développement
FBCF	:	Formation brute du capital fixe
FDPCC	:	Fonds de Développement et de Promotion de la Filière Café-cacao
FMI	:	Fonds monétaire international
FPCC	:	Facilité Pour les Pays sortant de Conflit
FRC	:	Fonds de Régulation et de contrôle
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
GIT	:	Groupe International de Travail
ITIE	:	Initiative sur la Transparence des Industries Extractives
MFS	:	Mécanisme de Financement Supplémentaire
MPEF	:	Mémorandum de politiques économiques et financières
OHADA	:	Organisation pour l'harmonisation de droit des affaires en Afrique
PASFI	:	Programme d'ajustement du secteur financier
PIB	:	Produit intérieur brut
PME	:	Petite et moyenne entreprise
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPT	:	Pays pauvre très endettés
SIGFIP	:	Système intégré de gestion des finances publiques
SIR	:	Société ivoirienne de raffinage
TEC	:	Tarif extérieur commun
TVA	:	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	:	Union africaine
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire de l'Ouest-africain

RESUME ANALYTIQUE

1. **Introduction :** Ce document a pour objet d'informer les Conseils sur l'évolution récente de la situation économique et sociale de la République de la Côte d'Ivoire et de proposer, pour 2007-2008, une stratégie de renforcement du dialogue sur les politiques économiques avec le Gouvernement ainsi que les actions susceptibles de favoriser la reprise des interventions du Groupe de la Banque dans le pays. L'élaboration de cette Note a été confortée par la volonté constante affichée par le Gouvernement ivoirien pour une reprise effective de la coopération avec les partenaires au développement, dont la Banque.

2. **Le conflit armé et la crise politique ont entraîné une contraction de la production et une dégradation des conditions de vie des populations.** La Côte d'Ivoire connaît ces dernières années une crise politique dont les points culminants sont le coup d'Etat de 1999, les élections contestées de 2000 à l'issue desquelles le Président de la République actuel a été élu et le conflit armé de 2002 entre la rébellion et les forces gouvernementales. Cette situation a entraîné, à partir de septembre 2002, un exode massif de près de 1,7 million de sa population, la destruction d'infrastructures économiques ainsi qu'un dysfonctionnement de l'administration publique. On assiste à une dégradation des conditions de vie de la population aussi bien dans les zones de conflit (centre, nord et ouest) que dans les zones urbaines du Sud. Selon l'Indice de Développement Humain, la Côte d'Ivoire est classée au 164^{ème} rang sur un total de 177 pays. Le taux de pauvreté s'est aggravé et est estimé à 43,2% en 2006. La persistance de la crise politique a également provoqué une chute drastique de la production, une baisse importante de l'emploi et une dégradation des conditions de sécurité.

3. **La situation politique s'améliore mais reste toujours fragile.** Plusieurs initiatives, tant au plan interne qu'externe, ont été menées pour résoudre la crise ivoirienne. L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2006 par les principaux protagonistes de la crise et entériné par les Nations Unies a ouvert des perspectives favorables pour le retour à la paix et la normalisation de la situation politique. La mise en œuvre de l'Accord a permis notamment (i) la formation d'un nouveau Gouvernement dirigé par le Secrétaire Général des Forces Nouvelles (ex-rébellion) et composé des représentants des principales forces politiques impliquées dans la crise, (ii) l'entame de la suppression de la "zone de confiance" (ZDC) sous contrôle international qui séparait le nord et le sud depuis 2002, (iii) et l'élaboration d'un plan d'action du programme de sortie de crise. Ce plan d'action a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs de fonds pour recueillir les intentions de financement du programme de sortie de crise du Gouvernement. La tenue des audiences foraines, préludes à l'identification de la population électorale et à l'organisation des élections présidentielles, nécessite un engagement sans faille des différents acteurs impliqués dans la crise politique. La normalisation encore fragile de la situation politique implique un soutien accru de la communauté internationale.

4. **Développements économiques récents et Programme du Gouvernement:** Pays phare en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire a vu sa part dans le PIB de l'Union économique et monétaire de l'Ouest-africain (UEMOA) passer de près 40% en 1999 à 34,3% en 2007. Privé de financements extérieurs, le pays a connu deux années de croissance négative (-1,4% en 2002 et -1,6% en 2003). Cependant en 2004, un timide regain de l'activité économique a été observé ayant permis d'obtenir un taux de croissance du PIB de 1,8%. Cette reprise s'explique essentiellement par les performances des productions pétrolières et de la raffinerie ainsi que des secteurs des télécommunications et des BTP. En revanche, en 2006, la croissance du PIB a été estimée à 0,9% du fait d'une baisse de l'activité industrielle. Au plan structurel, les programmes

de réforme dans la filière café cacao, des secteurs de l'énergie et financier ont connu un retard à cause de la persistance de la crise sociopolitique.

5. **Dettes extérieures et intérieures:** Au 31 décembre 2006, l'encours de la dette extérieure (y compris les arriérés) représentait 73,2% du PIB. Les arriérés de paiement représentaient 21% du PIB (2,4% pour le Groupe de la Banque). Il convient de préciser que la Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés vis-à-vis du FMI. Les arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale au 30 juin 2007 s'élèvent à 472 millions de dollars E.U. Les arriérés vis-à-vis de la Banque se chiffrent au 15 octobre 2007 à 335,91 millions d'UC (près de 520 millions de dollars US) dont 327,98 millions UC au titre des prêts du guichet BAD et 7,93 millions d'UC sur les prêts FAD.

6. **Programme du Gouvernement et Stratégie de réengagement des partenaires au développement :** Le Gouvernement de transition a retenu comme priorités de son *Programme* (i) la promotion de la paix, de la sécurité et la réconciliation nationale, (ii) la réunification du pays, (iii) et la relance de l'économie et la réduction de la pauvreté. Ces priorités ont fait l'objet d'une négociation avec les partenaires au développement, dont notamment le FMI dans le cadre d'un Programme d'Aide d'Urgence Post Conflit.

7. **Dialogue avec les Institutions de Bretton Woods:** Grâce aux progrès réalisés dans le processus de consolidation de la paix en 2007, le Gouvernement a négocié l'adoption du projet d'appui au programme de sortie de crise avec la Banque mondiale en juin 2007 et du Programme d'aide d'urgence post conflit avec le FMI en août 2007. Le Gouvernement a par ailleurs conclu avec la Banque mondiale, un schéma d'apurement des arriérés qui s'inscrit dans le cadre global du Programme d'Aide d'Urgence Post Conflit. Ce schéma prévoit pour la Côte d'Ivoire un paiement de 50% du montant des arriérés envers la Banque mondiale. L'apurement total de ce stock devrait intervenir au plus tard le 29 février 2008. Sous réserve de la mise en œuvre de ce plan d'apurement, le Gouvernement compte conclure avec le FMI une FRPC en 2008.

8. **Stratégie et instruments de renforcement du dialogue macro-économique et d'apurement des arriérés vis-à-vis de la Banque :** L'objectif de cette stratégie consiste à trouver une solution pour apurer l'intégralité des arriérés permettant ainsi à la Banque de reprendre pleinement sa coopération avec le pays. Cette stratégie comporte deux axes, à savoir : (i) la poursuite du dialogue sur la réalisation des critères d'accès à la *Facilité de la Banque pour les pays sortant de conflit (FPPC)*, et (ii) la participation à la reconstruction ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles.

9. La Banque a discuté avec les autorités d'un plan d'apurement des arriérés qui s'inspire de la *Facilité de la Banque pour les pays sortant de conflit*. Les discussions autour de ce plan ont été confortées par (i) l'adoption et la mise en œuvre d'un programme avec le FMI, et (ii) l'existence d'un plan global de réengagement des Institutions de Bretton Woods (IBW). Dans le cadre des discussions sur l'apurement des arriérés envers la Banque, le Gouvernement a demandé le déplacement de la date butoir de fin décembre 2003 à fin avril 2007 et s'est engagé à reprendre le paiement régulier des échéances courantes à compter de cette date. Le paiement effectifs de ces échéances pour la période avril-décembre 2007 devait commencer au plus tard en septembre 2007 et être soldées au plus tard en avril 2008. Le Gouvernement s'est également engagé à payer en avril 2008, un tiers (1/3) de l'encours de ses arriérés dus à fin avril 2007, le reliquat du stock (les 2/3) des arriérés à fin avril 2007 devant être payé par des contributions de ses partenaires et la FPPC. *Cet accord servira de base à la proposition d'apurement des arriérés, qui fera l'objet d'un document spécifique soumis ultérieurement à l'approbation des Conseils.*

10. En application de ces accords sur l'apurement des arriérés, la Côte d'Ivoire a déjà payé à la Banque l'intégralité des échéances courantes entre fin avril et fin décembre 2007. Avec les progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de reprise de la coopération financière, la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier d'un appui à la mise en œuvre de son programme de sortie de crise. En effet, les règles d'utilisation des ressources du FAD-X précise qu'en «ce qui concerne les pays sortant de conflit qui accusent des arriérés de prêts, il est proposé qu'ils soient autorisés à utiliser les fonds à concurrence de 50 % de leur allocation de dons pour financer des activités d'assistance technique essentielles. En général, s'agissant des pays redevables d'arriérés, le traitement de l'assistance technique financée sur don ne devrait démarrer qu'après l'élaboration d'un document de dialogue ou d'un document intérimaire de stratégie pays». La Banque soumettra ainsi aux Conseils un projet d'appui à la mise en œuvre du programme de sortie de crise dont le financement sera égal au plus à 50% de son allocation dans le cadre du FAD-X.

11. **Conclusion:** La dégradation de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire est la conséquence directe de la persistance de la crise politique qui sévit dans ce pays depuis 1999. Cette situation a favorisé, au plan social, une baisse constante du revenu par tête d'habitant et une détérioration des indicateurs sociaux. L'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence post conflit soutenu par les Institutions de Bretton Woods visent à engager l'économie ivoirienne sur le chemin d'une croissance durable. Ce programme, qui a été adopté le 3 août 2007 par les Conseils du FMI, comporte, entre autres, comme critère de performance la stabilisation du montant des arriérés de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Banque à fin avril 2007 et l'apurement intégral des arriérés en avril 2008. Cet apurement est lié aussi la conclusion d'une FRPC ce qui permettra à la Côte d'Ivoire de reprendre pleinement sa coopération avec la communauté financière internationale et de faciliter l'accès du pays à l'initiative PPTTE. Dans cette perspective, la Banque intensifiera le dialogue avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds. La Banque soumettra aux Conseils un projet d'appui au programme de sortie de crise du Gouvernement.

12. **Recommandation :** Les Conseils sont invités à prendre note du processus de dialogue et des actions engagées avec les autorités ivoiriennes pour résoudre le problème des arriérés de paiement de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du Groupe de la Banque. Les Conseils sont également invités à autoriser la Banque à soumettre un programme d'appui au Programme de Sortie de Crise pour la République de la Côte d'Ivoire, dont le montant ne dépassera pas 50% de l'allocation révisée du FAD X.

I. INTRODUCTION

1.1 La première Note de dialogue (ADB/BD/WP/2001/181 - ADF/BD/WP/2001/114) pour la République de la Côte d'Ivoire a été présentée aux Conseils en janvier 2002. Les Conseils avaient recommandé de poursuivre les discussions avec les autorités ivoiriennes en vue de la mise en œuvre concomitante d'un plan d'apurement des arriérés de paiement et l'accélération des décaissements sur les projets en cours ainsi que l'engagement d'un nouveau programme comportant des projets de développement, un appui aux réformes et un prêt au titre du Mécanisme de Financement Supplémentaire (MFS). Suite à l'apurement des arriérés de paiement, en fin mars 2002, la Direction avait soumis aux Conseils une stratégie intérimaire pour le FAD-VIII permettant à la Banque d'apporter aux côtés des autres partenaires, son soutien à la sortie de crise du pays. Cette stratégie n'a pu être menée à son terme du fait de l'accumulation des arriérés à partir de février 2003 et la Banque a suspendu, depuis cette date, tous les décaissements sur les prêts qu'elle avait octroyé à la Côte d'Ivoire. Malgré l'arrêt des décaissements sur les prêts, la Banque a cependant maintenu un dialogue régulier avec les autorités ivoiriennes et a participé à plusieurs missions conjointes avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

1.2 La présente note de dialogue a pour objet d'informer le Conseil sur l'évolution récente de la situation économique et sociale de la République de la Côte d'Ivoire et de proposer, pour 2007-2008, une stratégie de renforcement du dialogue de politiques économiques avec le Gouvernement ainsi que les actions susceptibles de favoriser la reprise des interventions du Groupe de la Banque dans le pays. Cette stratégie s'appuie sur les acquis récents en matière de rétablissement des institutions républicaines du pays et la volonté affichée par le Gouvernement pour une reprise effective de la coopération avec la Banque et les autres partenaires au développement. Cette Note est articulée autour des chapitres suivants : (i) l'évolution récente ; (ii) le programme de développement du Gouvernement ; (iii) le dialogue avec la communauté des bailleurs de fonds ; (iv) la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque ; et (v) les conclusions et recommandations.

1.3 Parallèlement à cette Note, la Direction de la Banque a soumis régulièrement aux Conseils le rapport semestriel sur la situation de la Côte d'Ivoire, pays hôte, conformément à la Résolution B/BG/2003/04 du Conseil des Gouverneurs. Cette résolution demande aux Conseils « de mener tous les six mois un examen exhaustif de la situation qui prévaut dans le pays hôte, afin d'évaluer si elle est propice au retour de la Banque à son siège et, le cas échéant, convoquer une réunion du Comité consultatif des gouverneurs « CCG ». Dans cette perspective, le Premier ministre d'alors de la Côte d'Ivoire s'est engagé à créer un groupe de contact chargé d'entretenir un dialogue continu, de suivre l'évolution de la situation dans le pays hôte et de dissiper tout malentendu éventuel entre la Banque et les Autorités ivoiriennes. Un Comité bipartite a été créé à cet effet, composé des représentants de la Banque et du Gouvernement de la Côte d'Ivoire dont les comptes rendu de réunion sont régulièrement distribués aux Conseils.

Encadré 1 : Profil du pays

La Côte d'Ivoire est un pays situé en Afrique de l'Ouest avec une superficie de 322463 km². Sa population est estimée à 16,6 millions d'habitants et comporte plus de soixante ethnies parmi lesquelles les baoulés, les dioulas, les bétés, les malinkés et les sénoufous. La densité de la population est de 51,6 habitants/ km² et la population urbaine représente 44,4%. Les principales villes sont Abidjan, Bouaké, Daloa, Yamoussoukro, capitale administrative depuis mars 1983. Le climat est de type tropical humide. Le PIB par tête d'habitant est de 875 dollars US. La répartition de la production par secteur d'activité se présente comme suit : 29% pour le secteur primaire avec une population active représentant 49%, 26% pour le secteur secondaire avec une population active représentant 14% et enfin le tertiaire qui participe à la production pour 45% et occupe 37 % de la population active. La Côte d'Ivoire demeure le premier producteur mondial de cacao avec 40% de la production mondiale dont les effets induits font vivre près de 6 millions de personnes. L'espérance de vie est de 41 ans, le taux de mortalité infantile de 10,2%. Le taux de pauvreté en Côte d'Ivoire était de 33,8% en 1998, sur la base d'un seuil de dépense annuelle de 162.800 FCFA par habitant. Ce taux est estimé actuellement à plus de 40%. La pauvreté touchait surtout les régions de la Savane Rurale (54,6%) et de la Forêt Rurale Est (46,6%); suivaient les autres villes ivoiriennes (33,8%), les régions de la Forêt Rurale Ouest (24,5%), et Abidjan (11,1%). Le phénomène est particulièrement sévère dans la Savane Rurale et la Forêt Rurale Est où l'extrême pauvreté affecte respectivement la moitié et le tiers des pauvres. Depuis 1999, le pays est confronté à une crise sociopolitique ayant fragilisé le fonctionnement des institutions de la République et favorisé une chute drastique de la production et le développement de la pauvreté.

II. EVOLUTION RECENTE

2.1 Contexte politique et Etat de la gouvernance

Contexte politique

2.1.1. **Le conflit armé et la crise politique ont entraîné une contraction de la production et une dégradation des conditions de vie des populations.** La Côte d'Ivoire connaît ces dernières années une crise politique dont les points culminants sont le coup d'Etat de 1999, les élections contestées de 2000 à l'issue desquelles le Président de la République actuel a été élu et le conflit armé de 2002 entre la rébellion et les forces gouvernementales. Cette situation a entraîné, à partir de septembre 2002, un exode massif de près de 1,7 million de sa population, la destruction d'infrastructures économiques ainsi qu'un dysfonctionnement de l'administration publique. On assiste à une dégradation des conditions de vie de la population aussi bien dans les zones de conflits (centre, nord et ouest) que dans les zones urbaines du Sud. Selon l'Indice de Développement Humain, la Côte d'Ivoire est classée au 164^{ème} rang sur un total de 177 pays. Le taux de pauvreté s'est aggravé, il est estimé à près de 44% en 2006 contre 35% en 1999. La persistance de la crise politique a également provoqué une chute drastique de la production, une baisse importante de l'emploi et une dégradation des conditions de sécurité.

2.1.2. **La situation politique s'améliore mais reste toujours fragile.** Plusieurs initiatives, tant au plan interne qu'externe, ont été menées pour résoudre la crise ivoirienne. L'Accord Politique de Ouagadougou (APO) signé le 4 mars 2006 par les principaux protagonistes de la crise et entériné par les Nations Unies a ouvert des perspectives favorables pour le retour à la paix et la normalisation de la situation politique. La mise en œuvre de l'Accord a permis notamment (i) la formation d'un nouveau Gouvernement dirigé par le Secrétaire Général des Forces Nouvelles (ex-rébellion) et composé des représentants des principales forces politiques impliquées dans la crise, (ii) l'entame de la suppression de la "zone de confiance" (ZDC) sous contrôle international qui séparait le nord et le sud depuis 2002, (iii) l'élaboration d'un plan d'action du programme de sortie de crise. Ce plan d'action a fait l'objet d'une table ronde des bailleurs de fonds pour recueillir les intentions de financement du programme de sortie de crise. La tenue des audiences foraines, préludes à l'identification de la population et à l'organisation des élections présidentielles, nécessite un engagement sans faille des différents acteurs impliqués dans la crise. La normalisation encore fragile de la situation politique implique un soutien accru de la communauté internationale. Le tableau, ci-après, montre une détérioration continue des indicateurs en matière de gouvernance au plan politique.

1	Stabilité politique						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,58	-0,83	-0,82	-0,66	-0,58	-0,54
	Côte d'Ivoire	0,02	-0,25	-1,02	-2,10	-2,21	-2,49
2	Efficacité du Gouvernement						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,67	-0,64	-0,72	-0,73	-0,75	-0,78
	Côte d'Ivoire	0,05	-0,13	-0,86	-0,94	-1,28	-1,38

Source: Daniel Kaufmann, Aart Kraay and Massimo Mastruzzi

Etat de la Gouvernance

2.1.3. Malgré les acquis obtenus récemment en matière de consolidation du processus de la paix, le problème de gouvernance tant au niveau politique qu'économique se pose avec acuité. *Au plan politique*, le fonctionnement des institutions républicaines a été fragilisé du fait du recul du processus démocratique depuis 1999. Comme en atteste les indicateurs, ci-après, l'Etat de droit, la lutte contre la corruption, la participation et l'obligation de rendre compte ne sont pas assurés de

manière effective. Par ailleurs, la sécurité et la tranquillité, ne sont pas également assurées de manière adéquate à l'ensemble des citoyens, en raison, notamment, des faibles capacités institutionnelles et financières de l'Etat et des dysfonctionnements du système judiciaire.

Tableau 2 : Indicateurs en matière de gouvernance économique, 1996-2005- Mise à jour 13/02/2007							
1	Qualité du cadre réglementaire						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,62	-0,52	-0,54	-0,69	-0,72	-0,75
	Côte d'Ivoire	-0,13	0,07	-0,39	-0,41	-0,83	-0,95
2	Lutte contre la corruption						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,62	-0,63	-0,59	-0,62	-0,68	-0,70
	Côte d'Ivoire	0,46	-0,40	-0,68	-0,95	-1,15	-1,23
3	Etat de droit						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,65	-0,71	-0,70	-0,73	-0,78	-0,77
	Côte d'Ivoire	-0,74	-0,51	-0,68	-1,26	-1,45	-1,47
4	Participation et Obligation de rendre compte						
	Année	1996	1998	2000	2002	2004	2005
	Afrique au Sud du Sahara	-0,59	-0,57	-0,62	-0,69	-0,56	-0,55
	Côte d'Ivoire	-0,25	-0,77	-1,35	-1,28	-1,46	-1,50
Source: Daniel Kaufmann, Aart Kraay and Massimo Mastruzzi							

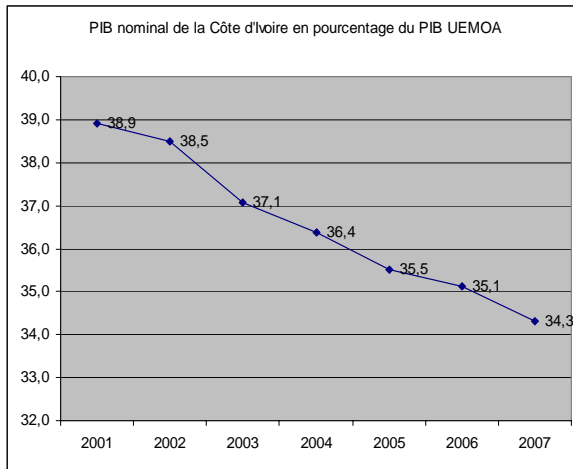
2.1.4 En matière de *transparence* au niveau de la gestion des dépenses publiques, les réformes initiées n'ont pu être menées à terme. La mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) a révélé des insuffisances tenant à un excès de centralisation des opérations, au sous-équipement en logistique informatique et à l'insuffisance de la formation pour l'exploitation et à l'administration du système. Du fait de l'inaccessibilité de la moitié du territoire en 2002, l'Etat n'a pu assurer sa présence dans le Nord du pays, zone dans laquelle la qualité du service public s'est fortement dégradée. Cette situation n'a pas favorisé une bonne analyse de l'état de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la situation de la pauvreté.

2.1.5 Le manque de transparence apparaît également dans la gestion de la filière café-cacao, notamment dans le mode de recouvrement et d'utilisation des redevances parafiscales ainsi que dans le fonctionnement des principales structures qui interviennent dans la filière. Dans le secteur de l'énergie, les principaux problèmes de transparence identifiés concernent la fiabilité des flux physiques, financiers et fiscaux au niveau de la production de pétrole et de gaz, l'accumulation d'arriérés au titre de l'achat d'électricité par l'Etat et de gaz. Dans le secteur financier, les principaux problèmes de gouvernance ont trait au non respect par près de la moitié des banques commerciales des normes prudentielles de la BCEAO, dont le ratio de solvabilité. Les régimes de pension sont déficitaires tant sur base caisse, qu'actuarielle. Les lois et règlements existent mais souvent ne sont pas appliqués tant dans l'administration que dans le secteur judiciaire.

2.1.6 La *désorganisation des services publics* notamment dans les zones de Conflit (Nord, Centre et Ouest du territoire) a été favorisée par un exode massif des fonctionnaires et agents de l'Etat vers la capitale. Par ailleurs, la qualité de l'enseignement, notamment primaire s'est fortement dégradée du fait de l'absence d'enseignants qualifiés. Les progrès réalisés ont été effrités pendant les quelques années de conflit, ramenant le taux national de scolarisation au primaire de 79,5% en 2001-2002 à 54,4% en 2004-2005, d'où un recul important de 25 points qui se trouve en deçà du niveau atteint il y a 15 ans. Enfin, l'instabilité notée au niveau des institutions publiques a favorisé des dysfonctionnements qui sont à l'origine des difficultés de coordination des actions en matière de gestion économique et de programmation et d'exécution des investissements publics.

2.2. Contexte macro-économique

2.2.1. **Evolution du PIB :** La persistance de la crise politique en Côte d'Ivoire, pays phare de l'Afrique de l'Ouest, qui contribuait pour plus de 40% au PIB de l'UEMOA et 25% à celui de la



CEDEAO a eu un impact négatif sur les pays de la sous région, notamment les pays enclavés tels que le Burkina Faso, le Mali, et le Niger. Plusieurs années après le déclenchement de la crise, la part de la Côte d'Ivoire dans le PIB de l'UEMOA ne représente plus que 34% en 2007.

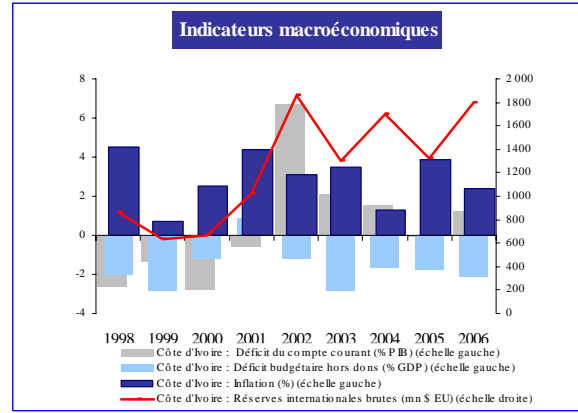
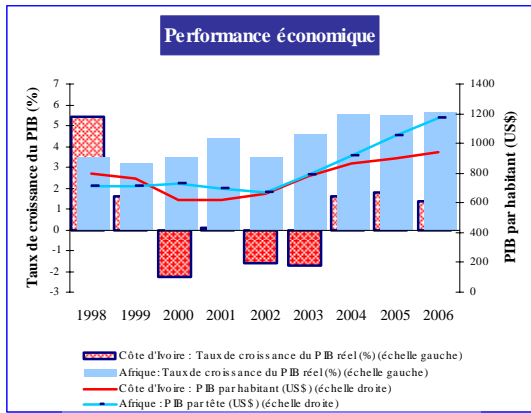
2.2.2. Privé de financements extérieurs, le pays a connu deux années de croissance négative (-1,4% en 2002 et -1,6% en 2003). Cependant en 2004, un timide regain de l'activité économique a été observé ayant permis d'obtenir un taux de croissance du PIB de 1,8%. Cette reprise s'explique essentiellement par les performances

des productions pétrolières et de la raffinerie ainsi que des secteurs des télécommunications et des BTP. En revanche, en 2006, la croissance du PIB est estimée à 0,9% du fait d'une baisse de l'activité industrielle et de la chute des exportations de coton.

2.2.3. Au niveau de l'offre, la valeur ajoutée des secteurs des télécommunications et du commerce a compensé le repli enregistré dans les autres secteurs. Du côté de la demande, l'activité intérieure a été freinée par la stagnation de la consommation des ménages et le recul des investissements. Le premier semestre de l'année 2007, indique une baisse de l'agriculture d'exportation de près de 3% et une chute de l'extraction minière et pétrolière. Ce repli de l'activité économique est compensé par un regain d'activité du secteur secondaire. En outre, des perspectives plus favorables du secteur agricole et industriel au cours du second semestre de l'année 2007, favoriseraient un taux de croissance du PIB de près de 1,5%.

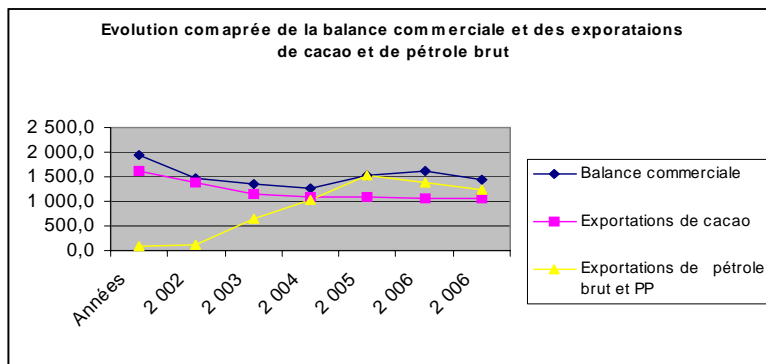
2.2.4. **Finances publiques :** Les recettes publiques ont représenté 17,5% du PIB en 2003, contre 18,8% en 2006. Cette amélioration est due au recouvrement des taxes par anticipation au prix d'une forte décote sur l'impôt dû. En outre, les autres mesures prises pour accroître les recettes fiscales, concerne notamment le système de factures normalisées pour lutter contre la fraude à la TVA et couvrir le secteur informel, la rationalisation du système de dédouanement informatisé et la baisse du taux d'impôt sur le bénéfice industriel et commercial (BIC) de 35% à 25% et 27% pour respectivement les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises. Quant aux dépenses de l'Etat, elles sont demeurées élevées suite aux dépenses exceptionnelles liées à la crise pour s'établir à près de 20,4% du PIB en 2003. Ces dépenses ont connu une légère baisse se situant à près de 20% entre 2004 et 2005. Elles sont estimées en 2006, à 20,3% du PIB. Cet accroissement de 0,3% est du, entre autres, aux dépenses liées à la crise qui ont doublées entre 2005 et 2006 et celles réalisées pour faire face aux effets du déchargement des déchets toxiques intervenu en août 2006 dans la ville d'Abidjan.

2.2.5. En raison de l'insuffisance des ressources intérieures pour la couverture du déficit budgétaire, des arriérés extérieurs se sont accumulés. Le déficit budgétaire a été essentiellement financé par l'accumulation d'arriérés extérieurs- qui ont atteint respectivement 14% en 2004 et 21% en 2006- et des emprunts sur le marché financier de l'UEMOA. Un emprunt obligataire de près de 225 milliards de FCFA a également été lancé pour faire face aux dépenses de reconstruction et au paiement des arriérés de la dette intérieure et extérieure.



2.2.6. Situation monétaire et inflation: La masse monétaire s'est accrue de 10,3% de 2005 à 2006. Cette hausse est reflétée par l'évolution de ses contreparties notamment la hausse des crédits intérieurs nets (AIN) de 4,2% et l'amélioration des avoirs extérieurs nets (AEN) de 16%. L'amélioration des AEN est due aux recettes d'exportations du cacao et du pétrole. Quant à l'évolution des AIN, elle s'est traduite par une amélioration de la position nette du gouvernement de 6,1% et une augmentation des crédits à l'économie de 3,9% suite au lancement de la campagne agricole et du gonflement des créances en souffrance reflétant ainsi l'expansion des arriérés de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs. Au niveau du secteur bancaire, la Commission bancaire de l'UEMOA continue d'exercer une surveillance rapprochée sur 6 banques sur un effectif de 18 et quatre banques ne respectent pas le ratio de couverture des risques. Le secteur des micro-finances qui occupe 6% de l'activité financière n'a pu étendre ses activités du fait de la persistance de la crise favorisant ainsi des fonds propres négatifs pour l'ensemble du secteur.

2.2.7. Secteurs extérieurs : Par rapport au PIB, le solde des transactions courantes s'est établi à 0,2% en 2005 contre 1,6% en 2004. La Côte d'Ivoire est le premier exportateur mondial de cacao. L'année 2005 a enregistré une chute de la production de la filière café/cacao de près de 16% et un



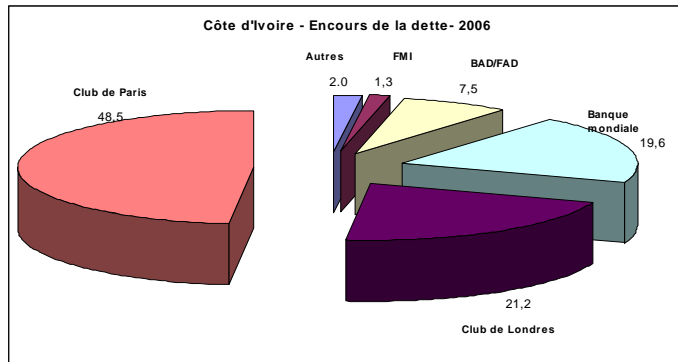
accroissement de près de 18% des importations dû au renchérissement des prix des produits pétroliers. La production de pétrole « off shore » a augmenté de plus de 50% entre 2004 et 2005, du fait de la découverte et de la mise en exploitation de nouveaux puits. L'impact de la hausse des exportations de pétrole n'a pas

compensé entièrement les effets défavorables des cours du cacao et de l'augmentation du prix du baril à l'importation. Cependant, l'accroissement prévu des exportations de produits pétroliers, consécutif à l'exploitation d'un nouveau puits, a favorisé en 2006, un renforcement du solde excédentaire des transactions courantes extérieures, hors dons, qui s'établirait à 2,8% du PIB.

2.3 Situation de la dette publique et des arriérés

2.3.1 Dette extérieure et intérieure: En décembre 2006, l'encours de la dette extérieure (y compris les arriérés) représentait 73,2% du PIB. Les arriérés de paiement représentaient 21% du PIB (2,4% pour le Groupe de la Banque). En 2006, en valeur actuelle nette, les ratios de la dette totale par rapport au PIB et aux exportations sont estimés respectivement à 85% et 166% comparés aux repères de l'initiative PPTE de 50% et de 150%. Les ratios, en valeur actuelle nette, de la dette extérieure par rapport au PIB et aux exportations sont estimés respectivement à 64% et 124%

comparés aux repères de la soutenabilité de la dette extérieure de 30% et 100%. La part des bilatéraux (Club de Paris, notamment) représente 49,4% de l'encours total, celle de la dette multilatérale représente environ 30,3% de l'encours total de la dette extérieure. L'encours de la dette intérieure, dont la titrisation a été entamée en 2007, représente 13,5% du PIB dont 7,9% au titre des arriérés en 2005.



2.3.2. Arriérés des Institutions de Bretton Woods : Il convient de préciser que la Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés vis-à-vis du FMI. Les arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale (IDA et BIRD) au 30 juin 2007 s'élèvent à 472 millions de dollars E.U.

2.3.3 Arriérés de la Banque : A partir du 1^{er} février 2003, la Côte d'Ivoire a accumulé des arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque qui se chiffrent au 15 octobre 2007 à 335,91 millions d'UC dont 327,98 millions UC au titre des prêts du guichet BAD et 7,93 millions d'UC sur les prêts FAD. Les arriérés du secteur privé s'élèvent à 1,61 million d'UC au 15 octobre 2007. En ce qui concerne les souscriptions au capital de la Banque, la Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés au titre de l'AGC-IV.2.

2.3.4. Gestion de la dette : La gestion de la dette est assurée par la Direction de la Dette Publique (DDP), qui fait face à des contraintes matérielles et de coordination avec le Trésor et la Banque Centrale en termes de réconciliation des données. La Banque fournit déjà un appui institutionnel à la DDP dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (PAGRC) permettant, entre autres, l'acquisition d'outils d'analyse, la mise à jour de SYGADE et l'adoption d'une stratégie d'endettement.

2.4. Efforts en matière de réforme

2.4.1. Le Gouvernement ivoirien avait conclu avec le FMI en mars 2002 une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), dont la mise en œuvre a été interrompue en septembre 2002 du fait des conséquences de la crise politique. Depuis cette date et ce malgré l'inexistence de programmes avec la communauté des partenaires au développement, le Gouvernement a poursuivi les réformes avec des résultats mitigés.

2.4.2. Gestion des finances publiques : Dans le cadre du Système Intégré de Gestion des Dépenses Publiques, le Gouvernement a étendu la déconcentration de la gestion budgétaire à onze administrations locales. Un nouveau Code des marchés publics, adopté en février 2005 est entré en vigueur un an plus tard en avril 2006. Au niveau de la douane, le Gouvernement a préparé un plan de réforme pour 2001-2006 qui s'exécute normalement et la nouvelle facture normalisée de la TVA a été introduite au cours du dernier trimestre de 2005 pour lutter contre la fraude et la corruption.

2.4.3. La réforme de la filière café-cacao a conduit à la suppression de la Caisse de stabilisation et à la création des principales structures suivantes : l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC), la Bourse du Café et Cacao (BCC), le Fonds de Régulation et de Contrôle (FRC), le Fonds de Développement et de Promotion de la Filière Café-cacao (FDPCC). En dehors de l'ARCC dont le statut de société d'Etat ne comporte aucune ambiguïté, la plupart des autres structures ont des formes juridiques qui ne sont pas répertoriées dans le droit des affaires-OHADA. Cette situation n'a pas favorisé la transparence dans la gestion des flux financiers de la filière. Afin d'améliorer la gouvernance dans ce secteur, des recommandations avaient été formulées par les partenaires notamment (i) la suspension des prélèvements à des fins d'investissement destinés au FRC et au FDPCC, (ii) la diminution progressive des prélèvements servant à couvrir les charges de

fonctionnements, (iii) la suspension provisoire des prélèvements « sacherie » afin de vérifier l'utilisation desdits prélèvements, (iii) l'analyse de la subvention accordée aux transformateurs, (iv) la relance du processus de recensement des producteurs pour des élections transparentes de leurs représentants, et la transmission régulière des informations sur les prélèvements effectués.

2.4.4. Ces recommandations ont connu un début d'application, notamment la transmission en 2007 par le Gouvernement des informations sur les prélèvements effectuées depuis 2001. Ces informations ont permis de constater les efforts réalisés dans le sens de la diminution des prélèvements. Par ailleurs, le Gouvernement a pris des dispositions réglementaires visant à rationaliser et à améliorer la gestion des ressources de la filière, à travers notamment deux décrets en date du 10 mars 2006 portant création d'un Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao et fixant les modalités de décaissements des redevances « FPDPC-Investissements » et « Reserve de Prudence », et portant création et organisation du Fonds de Développement et de Promotion des Producteurs de Café et de Cacao. Cependant, les informations *exhaustives* sur l'utilisation des prélèvements ne sont pas disponibles et cette situation ne favorise pas la transparence dans la gestion de la filière. Pour le moyen terme, la préoccupation majeure reste la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel, réglementaire et légal qui nécessite une refonte globale du secteur. Des termes de référence sur la stratégie de relance du secteur ont été élaborés. Cette étude devra être achevée d'ici le premier trimestre de l'année 2008.

2.4.5. *Dans le secteur financier*, le système bancaire était quasi inexistant dans le nord du pays, où 50 succursales bancaires avaient été fermées. Depuis le milieu de l'année 2007, on note une reprise de l'activité de certaines de ces banques. L'activité de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières a résisté à la crise politique de 2002 et le volume de transaction a augmenté entre 2002 et 2006 de près de 3%. Il convient cependant de souligner que la part de l'Etat dans le portefeuille total de prêt de la BNI a connu une baisse passant de 83% en 2001 à 64% en 2005. La créance de la BNI sur l'Etat (150,7 milliards FCFA) a fait l'objet d'une consolidation qui sera remboursée en 14 semestrialités. La convention de consolidation connaît une bonne exécution depuis cette date. La persistance des déficits structurels de la Caisse d'Epargne et des Chèques Postaux (CECP) et la viabilité de cette institution constituent également une préoccupation. Le Gouvernement n'a pas réalisé de progrès significatifs visant à éliminer les déficits structurels de la Caisse nationale d'épargne et la préparation d'un plan d'affaires crédible devant permettre d'assurer la viabilité de cette institution (voir annexe 6).

2.4.6. *Dans le secteur de l'énergie*, avec le soutien de la Banque mondiale, les rapports d'audits de la SIR et de la PETROCI sont achevés. L'audit relatif à la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est en cours d'achèvement. De nouveaux gisements de pétrole et de gaz ont été mis en exploitation. En mai 2006, le Gouvernement a annoncé sa participation à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives. Dans le sous secteur de l'électricité, le Gouvernement a signé un protocole avec la Compagnie ivoirienne d'Electricité afin d'apurer les arriérés croisés.

2.5. Contraintes majeures au développement

2.5.1. Il est analysé, ci-après, les contraintes majeures au développement qui sont d'ordre politique, macroéconomique et sectorielle. Rappelons que les contraintes en matière de gouvernance qui s'articulent essentiellement autour de la transparence dans la gestion des ressources publiques, de l'état de droit, de la garantie de la sécurité et du renforcement des capacités techniques et institutionnelles ont été analysés dans la section 2.1.5.

2.5.2. *Contraintes politique et en matière de sécurité* : La persistance de la crise politique qui empêche le retour à un fonctionnement normal des Institutions de la République constitue la contrainte majeure au développement en Côte d'Ivoire. Ainsi, tout retard observé dans la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou constituera une menace pour un retour définitif de la

paix et la levée des contraintes pour un accroissement durable de la production. Même si la Zone de confiance entre le Nord et le Sud a été démantelée, les *problèmes d'insécurité*, persistent malgré la signature de l'APO. Le processus de Démobilisation, de Désarmement et de Réinsertion, qui connaît du retard, doit être mené à son terme et le cantonnement des troupes pour les différentes parties belligérantes n'est pas encore effectif.

2.5.3. *Contraintes macro-économiques et sectorielles* : Les besoins de réhabilitation et de sortie de crise dépassent largement les capacités financières de l'Etat. En l'absence de financements extérieurs suffisants, le déficit budgétaire a été essentiellement financé par le recours au financement bancaire et par l'accumulation d'arriérés extérieurs. Le poids de la dette analysé dans la section 2.3.1, qui s'est considérablement alourdi du fait de l'accumulation des arriérés, constitue également une contrainte majeure.

2.5.4. Au plan sectoriel, la *structure du PIB* traduit une prédominance de l'agriculture en général, et les cultures de rente, notamment le café et le cacao, en particulier qui représentent plus du quart des exportations du pays. Cette agriculture, peu diversifiée, reste extensive et dépend des fluctuations de la production mais également des cours des produits de base exportés. La pression démographique constitue également une menace pour l'environnement en réduisant le couvert forestier par suite des défrichements et le développement des quartiers précaires et la pollution dans les villes. Par ailleurs, les filières diamantifère et aurifère, situées dans le nord du pays, font l'objet de production détournée du circuit formel.

2.5.5. *Dans le secteur privé*, l'environnement sociopolitique n'a pas été favorable à l'investissement privé et les difficultés d'évacuation des marchandises ont contribué à faire baisser le niveau de la production. *Plusieurs entreprises se sont délocalisées dans d'autres pays de la sous région, fragilisant ainsi les capacités du secteur privé*. D'autres facteurs expliquent la baisse de la production et de la compétitivité de l'activité économique, il s'agit notamment des insuffisances du cadre réglementaire, juridique et judiciaire, de la dégradation des infrastructures et des difficultés d'accès au financement.

III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1 Principaux éléments du Programme du Gouvernement

3.1.1. La réunification du pays à travers la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou ainsi que la relance de l'économie constituent les principaux piliers du Programme du Gouvernement. Ces deux piliers visent, d'une part, à *consolider la paix* et, d'autre part, à *réduire les déséquilibres macro-économiques et financiers, relancer les réformes structurelles et favoriser un environnement propice au développement du secteur privé*. En attendant la finalisation du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté intérimaire, qui servira de cadre de référence en matière de réformes, ces priorités ont fait l'objet d'une négociation avec le FMI, la Banque et la Banque mondiale dans le cadre d'un Programme d'Aide d'urgence post conflit (AUPC). La plupart des partenaires au développement de la Côte d'Ivoire ont annoncé leurs engagements pour soutenir le Programme du Gouvernement lors de la table ronde organisée à cet effet le 18 juillet 2007 à Abidjan.

Consolider la paix à travers la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou

3.1.2. *Les principaux axes de l'Accord Politique de Ouagadougou* s'articulent autour : (i) de l'identification générale des populations, (ii) du processus électoral, (iii) des forces de défense et de sécurité, (iv) de la restauration de l'autorité de l'Etat et du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, (v) des mesures visant à consolider la réconciliation nationale, la paix, la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens, (vi) du cadre institutionnel

d'exécution et (vii) du mécanisme de suivi et de concertation de l'Accord Politique de Ouagadougou (APO). Cet Accord est le cadre de référence pour la résolution de la crise ivoirienne. Pour mettre en œuvre l'APO, le Gouvernement a élaboré un budget pour la réalisation du Programme de sortie de crise qui est évalué à 138 milliards de FCFA ainsi qu'un programme d'urgence estimé à 40 milliards de FCFA. Dans le cadre du budget de l'année 2007, le Gouvernement a prévu sur ressources propres 52 milliards dont 49 milliards pour le programme de sortie de crise et 3 milliards pour le programme d'urgence. Ainsi 126 milliards constituent le financement à rechercher auprès des partenaires au développement.

3.1.3. Les objectifs généraux du Programme de sortie de crise visent à (i) restaurer les conditions favorables à l'exercice de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire, (ii) instaurer des conditions de sécurité sur l'ensemble du territoire, (iii) construire un cadre favorable à l'identification des populations, (iv) créer les conditions favorables à une cohésion sociale ressoudée et (v) mettre en place un cadre et un dispositif d'organisation d'élections crédibles. L'objectif spécifique visé par le Programme d'urgence est de réduire la pauvreté en rendant disponibles et accessibles les services sociaux et les infrastructures économiques de base.

Réduire les déséquilibres, relancer les réformes structurelles et favoriser un environnement propice au développement du secteur privé

3.1.4. *Au plan macro-économique*, le programme table sur un taux de croissance du PIB estimé à 1,5% en 2007 contre une projection de 1,8% en 2008. Cette croissance sera soutenue notamment par la restauration des infrastructures publiques dans le cadre de la mise en œuvre des programmes liés à la crise et à la réunification, aux plus values engendrées par le pétrole et au regain de confiance du secteur privé. Pour l'année 2007, le Gouvernement mettra l'accent sur la réduction des déséquilibres macro-économiques et financiers, le redémarrage des réformes structurelles et la création d'un environnement favorable au secteur privé.

3.1.5. *Au plan des finances publiques*, les objectifs budgétaires pour 2007 et 2008 visent à réaliser les dépenses liées à la reconstruction, à la réhabilitation des infrastructures économiques, à l'organisation des élections, au paiement des arriérés intérieurs et une partie importante de la dette multilatérale. Les recettes publiques devront passer à 20,8% en 2007 contre 18,8% en 2006. Ces recettes sont estimées à 22% en 2008. L'accroissement des recettes publiques suppose la mise en œuvre du plan d'actions pour améliorer le recouvrement de la TVA, l'augmentation significative de la production de pétrole/gaz, et un meilleur suivi et contrôle des recettes pétrolières. Dans le secteur pétrolier, il sera mis en œuvre une réduction de la marge de protection de la SIR et une hausse modeste des prix à la pompe. Le Gouvernement devra aussi tirer profit de la consolidation de la réunification du pays pour collecter l'impôt sur l'ensemble du territoire, renforcer les capacités de l'administration fiscale et élargir l'assiette.

3.1.6. *Du côté des dépenses publiques*, elles sont estimées à 20,5% en 2007 et seront consacrées à la mise en place du programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion, du redéploiement de l'administration, de l'organisation des élections et des besoins de recrutement dans les secteurs sociaux sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement devra également poursuivre les efforts visant à contenir la masse salariale. Par ailleurs, du fait des besoins considérables de reconstruction, le Gouvernement recherchera le réengagement de la communauté financière internationale. A cet égard, des ressources équivalentes à près de 2% du PIB seront affectées à l'apurement partiel des arriérés vis-à-vis de la Banque mondiale et de la Banque. Pour faire face à ces dépenses, le Gouvernement a organisé une conférence des bailleurs de fonds le 18 juillet 2007. Enfin, le Gouvernement renforcera les efforts pour revenir à l'orthodoxie budgétaire en ne faisant pas recours à l'exécution du budget par avance.

3.1.7. *En matière de réformes structurelles*, elles s'articulent essentiellement autour du secteur de l'énergie, de la filière café/cacao, du secteur financier et du renforcement des capacités. Dans le *secteur de l'énergie*, le Gouvernement envisage un meilleur suivi financier et fiscal de la production énergétique (pétrole, gaz, électricité, produits raffinés), de mettre en place une commission interministérielle technique pour le suivi et le rapportage et d'adhérer à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Enfin, le Gouvernement devra entreprendre une revue de la fiscalité pétrolière (production et consommation), ainsi que du mécanisme d'ajustement des prix à la pompe. Dans le sous secteur de l'électricité, le Gouvernement s'est engagé à ne pas accumuler de nouveaux arriérés au titre d'achat d'électricité et de gaz et de limiter la subvention du gaz cédé par l'Etat à 30 milliards de FCFA.

3.1.8. *Au niveau de la filière café/cacao*, le Gouvernement poursuivra les efforts visant l'amélioration de la transparence et la réduction de la parafiscalité allouée au FRC et FDPCC et celle des autres structures. Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme, les partenaires ont recommandé au Gouvernement de cesser la pratique du paiement par anticipation avec une décote, des droits uniques de sortie (DUS) sur les exportations de café-cacao et d'entamer dans les plus brefs délais, l'apurement des comptes d'avance aux exportateurs. Le Gouvernement envisage également de formuler, sur la base des états de lieux et des audits financiers/opérationnels de la filière, une stratégie globale pour le développement de la filière avant fin 2008, comprenant une redéfinition du cadre institutionnel, légal et réglementaire avec un accent particulier sur le mode de gouvernance de la filière. Dans le *secteur financier*, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations de la Commission bancaire en ce qui concerne le respect des ratios prudentiels.

3.1.9. *Finalisation du DSRP* : Le Gouvernement a retenu de renforcer la coordination de la mobilisation de ressources extérieures, notamment dans le contexte de la finalisation du DSRP et de la reconstruction, et en vue d'une mission multi-bailleurs et d'une conférence de bailleurs de fonds avec l'assistance de la Banque mondiale. A cet effet, il préparera un rapport actualisé du DSRP avant fin 2007. Un DSRP complet sera préparé d'ici juin 2008.

3.1.10. *Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités* : Une assistance du FMI sera recherchée pour (i) un renforcement de l'administration fiscale, (ii) une meilleure gestion de la dette, (iii) la lutte contre le blanchiment. Le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la transparence dans la gestion de la filière café-cacao et du secteur de l'énergie. En matière de contrôle des dépenses publiques, des crédits supplémentaires seront octroyés à la Cour des comptes pour rattraper le retard dans la production des lois de règlement. Le système de gestion des dépenses publiques fait actuellement l'objet d'une attention particulière. En novembre 2007, la Banque en étroite collaboration avec la Banque mondiale appuiera le Gouvernement pour réaliser la revue du système de gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEMFAR).

3.2 Evaluation du programme du Gouvernement

3.2.1. *Cohérence et réalisme du programme* : La mise en œuvre du programme s'appuie sur un budget de transition pour la réunification du pays et la reprise de la coopération financière avec la communauté internationale en vue d'une relance de l'économie pour réduire la pauvreté. Cependant la réalisation de ce programme dépend de la poursuite du processus de consolidation de la paix, notamment en termes de démobilisation et de désarmement, du rétablissement de la sécurité et de la possibilité de mettre en œuvre des stratégies de développement sur tout le territoire. L'engagement des acteurs politiques ainsi que le soutien attendu de la communauté internationale constituent ainsi les premiers facteurs de succès pour la mise en œuvre du programme. Le programme est réaliste dans la mesure où il accorde une place prioritaire au désarmement et à la démobilisation des milices et des forces nouvelles ainsi qu'à leur réinsertion dans l'activité économique. Le rétablissement de la paix permettra la mise en œuvre des politiques économiques et sociales sur tout le territoire.

3.2.2. Le programme du Gouvernement pour la période 2007-2008 a été conçu en tenant compte de la spécificité et des besoins d'un pays post-conflit découlant du contexte sociopolitique difficile et du niveau de ressources mobilisables dans le cadre du dialogue du Gouvernement avec ses partenaires. Par ailleurs, le programme comprend également un important volet politique visant à consolider la paix sans laquelle les efforts de relance économique seront vains. La cohérence du programme est illustrée par l'adoption de mesures budgétaires afin de contenir le déficit des finances publiques, réduire les arriérés qui représentent près de 20% du PIB mais également par les réformes entamées dans les domaines aussi vitaux que l'agriculture, l'énergie, la gouvernance, et la stabilisation de l'économie. La réalisation de ces mesures permettra dans le moyen terme la mise en œuvre d'un programme qui pourrait être appuyé par une Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

3.2.3. Enfin, la mise en œuvre du programme du Gouvernement se traduira par un besoin de financement de 200 milliards de FCFA en 2007 et nécessite un soutien important de la communauté des partenaires au développement, notamment les Institutions de Bretton Woods. Le FMI a déjà approuvé son Programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit pour un montant de 40,6 millions de DTS à la Côte d'Ivoire et la Banque mondiale a approuvé un Don pré-apurement pour la Côte de d'Ivoire de 120 millions de dollars EU (cf. section 4.2) pour améliorer les opportunités de réinsertion économique et l'accès aux services sociaux des communautés et des individus affectés par le conflit. Le Gouvernement a également négocié avec la Banque (cf. tableau 4, page 15) et la Banque mondiale des plans respectifs d'apurement des arriérés qui sont présentement mis en œuvre.

3.3 Défis et risques

3.3.1 Parmi les contraintes énumérées à la section 2.5, la poursuite de la normalisation de la situation sociopolitique, le renforcement de la bonne gouvernance et la relance de l'économie continuent d'être les défis majeurs à court terme du pays dont le relèvement est assujéti à certains risques.

3.3.2 La *normalisation de la situation sociopolitique* comporte encore quelques incertitudes si l'on s'en tient aux résultats mitigés des précédents accords de paix. Cependant l'engagement du médiateur de la crise pour mettre en œuvre la feuille de route politique et la volonté plus affirmée de la partie ivoirienne ainsi que le soutien de la communauté internationale fonde de réels espoirs de normalisation. Le lancement des audiences foraines et les concertations sur le listing électoral contesté de 2000 sont quelques illustrations concrètes de cette volonté de normalisation en vue de l'organisation des élections présidentielles. Le Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA) de l'Accord Politique de Ouagadougou¹ veille à la mise en œuvre dudit Accord.

3.3.3 Le renforcement de la bonne gouvernance pourrait être limité par les intérêts divergents des forces politiques et économiques en présence. Ce risque est atténué par *la volonté du Gouvernement* de mettre en place de manière concomitante un programme d'urgence de réhabilitation et de reconstruction des infrastructures mais aussi de redressement économique et social en vue de rétablir la confiance tant des citoyens que des opérateurs privés et des partenaires au développement. En d'autres termes, il s'agira d'assurer un fonctionnement démocratique des institutions et la résorption des arriérés qui paralysent l'activité économique faute de ressources extérieures pour relancer l'investissement.

3.3.4 Par ailleurs, l'atténuation des risques liés à une mauvaise gestion des ressources publiques passe par la mise en œuvre d'un programme d'action cohérent, soutenu par les partenaires au développement, axé notamment sur la transparence de la gestion dans la filière café-cacao, dans le

¹ Le CEA a remplacé le Groupe international de travail (GIT) au niveau ministériel qui se réunit une fois par mois en Côte d'Ivoire pour suivre la mise en œuvre des recommandations du processus devant mener à la paix

secteur de l'énergie, du secteur financier et la réforme de l'administration dans le sens d'une amélioration de la performance des services publics. Enfin, au plan externe, les fluctuations du cours du cacao ainsi que du baril de pétrole exporté constituent également des risques pour l'exécution du programme dans la mesure où ces deux produits occupent une place de plus en plus prépondérante dans la production et les exportations du pays. Le risque relatif aux fluctuations du cours du cacao ne pourra être atténué que si la Côte d'Ivoire transforme de manière significative sa production (qui est exportée à près 70%) et parvient à l'écouler sur le marché international.

IV. DIALOGUE AVEC LA COMMUNAUTE DES BAILLEURS DE FONDS

Le dialogue, coordonné par le ministère chargé des finances et de l'économie, a été ponctué par plusieurs étapes, dont les principales s'articulent autour : (i) de plusieurs missions conjointes avec les IBW depuis avril 2001 jusqu'en mai 2007, (ii) de tables rondes pour la validation des programmes sectoriels et la sensibilisation des bailleurs de fonds à leur financement, et (iii) des missions des autorités ivoiriennes à la Banque et au siège des Institutions de Bretton Woods.

4.1 Dialogue avec les Institutions de Bretton Woods et autres Institutions multilatérales

4.1.1. Les progrès réalisés dans le processus de consolidation de la paix ont favorisé la négociation et l'adoption du projet de sortie de crise avec la Banque mondiale et du Programme d'aide d'urgence post conflit du FMI.

4.1.2. **Le FMI** avait engagé en septembre 2005 des discussions avec les autorités sur la préparation du programme d'Aide d'urgence post conflit (AUPC). Ce programme n'avait pu être conclu du fait notamment de l'inexistence de conditions de sécurité suffisamment stables, caractérisées entre autres par un début du processus DDR et d'un manque d'une réponse concertée de la part de la communauté internationale à la reconstruction de la Côte d'Ivoire.

4.1.3. Par la suite ces discussions se sont poursuivies en mai 2006 et le FMI avait finalisé un projet de Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) pour l'année 2006 devant soutenir le Programme d'Aide d'urgence post conflit (AUPC). Ce Programme n'a pas été présenté aux Conseils du FMI du fait notamment des progrès peu significatifs réalisés dans le cadre du processus du retour de la paix et de la réunification du pays.

4.1.4. L'Accord Politique de Ouagadougou signé le 4 mars 2007 a favorisé la reprise des discussions sur le Programme d'Aide d'urgence post conflit qui a été approuvé par les Conseils du FMI le 3 août 2007. D'un coût de 62,2 millions de dollars US, ce Programme vise, d'une part, à consolider la paix pour une réunification du pays, et d'autre part, à réduire les déséquilibres macro-économiques et financiers, relancer les réformes structurelles et favoriser un environnement propice au développement du secteur privé.

4.1.5. **Pour la Banque mondiale** : Avant la crise, la stratégie d'aide au pays (Country Assistance Strategy) de la Banque mondiale visait à promouvoir la gestion macro-économique, accroître le rôle du secteur privé, renforcer les capacités humaines, protéger l'environnement et promouvoir la gouvernance notamment dans le domaine de la gestion des dépenses publiques. Du fait de l'accumulation des arriérés, la mise en œuvre de cette stratégie a été interrompue. Par la suite, après un apurement des arriérés en janvier 2002, un crédit de près de 200 millions de dollars US a été approuvé le 11 juin 2002 par la Banque mondiale, dont la première tranche d'un montant de 100 millions de dollars US a été décaissée. Cependant ce programme de redressement n'a pu être poursuivi du fait de l'inadéquation du cadre macro-économique, et de la revue non concluante de la FRPC avec le FMI. Le reliquat de ce crédit a été annulé et le programme a été clôturé à la date prévue en décembre 2003. Vis-à-vis de la Banque mondiale, le pays est tombé à nouveau en arriérés en novembre 2004.

4.1.6. Dans le cadre du dialogue, la délégation ivoirienne a discuté d'un plan d'apurement des arriérés de la Côte d'Ivoire lors des assemblées de la Banque mondiale en 2005, 2006 et 2007. Le schéma d'apurement (présenté à la section 5.4.12) conclu avec la Banque mondiale s'inscrit dans le cadre global AUPC. La Banque mondiale a déjà approuvé en juin 2007 un don pré-apurement à la Côte d'Ivoire d'un montant de 120 millions de dollars EU. En outre, la Banque mondiale s'est engagée à accorder un financement supplémentaire dans le cadre de l'IDA15 sous forme d'appui budgétaire. Sous réserve de la mise en œuvre de ce plan d'apurement, le Gouvernement compte conclure avec le FMI une FRPC en 2008.

4.1.7. **L'Union européenne** a annulé les appuis budgétaires qui étaient prévus dans le cadre du 8^{ème} FED (40 millions d'euros) et du 9^{ème} FED (50 millions d'euros) en raison de la défaillance de la gouvernance au niveau des finances publiques pour le premier et la persistance de la crise politico-militaire pour le second. Par contre, le premier Programme d'Urgence de Réhabilitation (PUR) de 35 millions a déjà été décaissé alors que le second programme d'un montant de 25 millions d'euros, concernant les zones occupées a été signé, mais non encore décaissé. L'Union européenne a signé, le 17 février 2006, avec les nouvelles autorités, un troisième PUR pour un montant de 33,2 millions d'euros.

4.2 Dialogue avec les partenaires bilatéraux

Parmi les bilatéraux, la France est le partenaire qui avait le portefeuille le plus important. L'Agence française de développement a suspendu les projets financés par des prêts pour cause d'accumulation des arriérés qui se chiffrent à plus de 620 milliards de FCFA à fin 2006. Les rares domaines de coopération visent essentiellement l'organisation des élections, l'appui au processus de paix et aux priorités du Gouvernement dans le domaine du désarmement et de la réinsertion. Les autres partenaires bilatéraux coopèrent avec la Côte d'Ivoire par le biais essentiellement d'ONG. Ils interviennent notamment dans des opérations culturelles et publient de manière régulière des rapports sur la liberté de la presse et les droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Lors de ces différentes missions en Côte d'Ivoire, la Banque a eu des échanges réguliers avec les partenaires bilatéraux afin de les sensibiliser sur leurs contributions dans le cadre du mécanisme de la Banque pour les pays sortants de conflits.

V. STRATEGIE D'INTERVENTION DU GROUPE DE LA BANQUE

5.1 Portefeuille du Groupe de la Banque et sa gestion

5.1.1. Le portefeuille de projets comporte une seule opération en cours financée par un don d'un montant de 3,7 millions d'UC, si on exclut le Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) II d'un coût de 20 millions d'UC pour lequel les décaissements sont suspendus pour cause d'arriérés ainsi que les projets financés par des prêts et dont les reliquats devront être annulés après paiement des dernières factures reçues par la Banque. L'opération qui est en cours d'exécution est un projet d'appui institutionnel dont les activités contribueront à améliorer la Gouvernance et à renforcer les capacités de plusieurs administrations. En matière de gestion du portefeuille (voir annexe 4), l'exécution des projets en cours a été profondément affectée par la crise qui a engendré la suspension des décaissements depuis le 1^{er} février 2003.

5.1.2. Malgré l'arrêt des décaissements sur les prêts du fait des sanctions pour cause d'accumulation d'arriérés, la Banque a poursuivi la réalisation des études relatives (i) au plan de développement de l'irrigation, (ii) au péage et pesage routier et (iii) au plan de l'Agneby. Ces études sont achevées et ont été financées par des dons.

5.2 Etat des arriérés envers le Groupe de la Banque et échéances de paiement

La Côte d'Ivoire a accumulé des arriérés vis-à-vis du Groupe de la Banque qui se chiffrent au 15 octobre 2007 à 335,91 millions d'UC dont 327,98 millions d'UC au titre des prêts du guichet BAD et 7,93 millions d'UC sur les prêts FAD. Les arriérés du secteur privé s'élèvent à 1,61 million d'UC au 15 octobre 2007. En ce qui concerne les souscriptions au capital de la Banque, la Côte d'Ivoire n'a pas d'arriérés. L'échéancier prévisionnel de remboursement sur les prochaines années se présente comme ci-après :

Tableau 3 : **Projections des remboursements de la Côte d'Ivoire en millions d'UC**

	Guichet	Type	2008	2009	2010	2011	Total
Secteur Public	BAD	Charges	20,66	12,85	9,51	6,76	49,78
		Principal	37,09	26,06	20,04	16,05	99,25
	Total BAD		57,75	38,92	29,55	22,82	149,03
	FAD	Charges	1,56	1,55	1,54	1,53	6,19
		Principal	0,57	0,96	1,41	1,48	4,42
	Total FAD		2,13	2,51	2,95	3,01	10,61
Total Secteur Public			59,88	41,43	32,50	25,83	159,64
Secteur Privé	BAD	Charges	0,21	0,13	0,05		0,39
		Principal	0,87	0,87	0,87		2,62
Secteur Privé Total			1,08	1,00	0,92		3,01
Total			60,97	42,43	33,42	25,83	162,66

5.3 Actions engagées par la Banque en vue de l'apurement des arriérés

5.3.1. La stratégie intérimaire dans le cadre du FAD VIII approuvée par les Conseils le 3 avril 2002 n'a pu être menée à son terme du fait de la recrudescence des arriérés à partir de février 2003. La Banque a suspendu, depuis cette date, tous les décaissements sur les prêts qu'elle a consenti à la Côte d'Ivoire et aucune opération n'a été approuvée au cours du FAD IX et X. La Banque a cependant maintenu un dialogue constant avec le Gouvernement afin d'être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie dans l'éventualité d'une reprise de ses activités en Côte d'Ivoire. Dans le cadre des différentes missions de dialogue, les autorités ivoiriennes avaient réaffirmé à plusieurs reprises, l'engagement de stabiliser les arriérés au niveau de 2003 et d'honorer régulièrement les échéances de 2004. Cependant ces engagements n'ont pas été suivis d'effets. La Banque avait pris toutes les dispositions nécessaires dans l'éventualité d'une reprise de la coopération avec la Côte d'Ivoire.

5.3.2. *La reprise de la coopération financière avec le FMI a favorisé la négociation avec le Gouvernement d'un plan d'apurement des arriérés* : Du 27 au 28 avril 2007, les autorités ivoiriennes ont effectué à Tunis une mission pour discuter sur un plan d'apurement des arriérés envers la Banque dont les principaux points figurent dans le Mémorandum des Politiques Economiques et Financières du Programme d'Aide d'Urgence du FMI. Les principaux points d'accord, qui serviront de base à l'élaboration d'un document spécifique portant sur l'apurement des arriérés et soumis ultérieurement à l'approbation des Conseils, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 4 : Principaux points d'accord et état de mise en œuvre

Principaux points d'accord sur l'apurement des arriérés qui feront l'objet d'une proposition soumise aux Conseils	Etat de mise en œuvre
Le déplacement de la date butoir de fin décembre 2003 à fin avril 2007	Cet accord devra être approuvé par le Conseil
Le paiement par la Côte d'Ivoire du tiers du stock des arriérés à partir de la date butoir	Cet accord devra être approuvé par le Conseil
Le paiement des échéances courantes, à compter de la date butoir, devrait commencer au plus tard en septembre 2007 et être soldées au plus tard en avril 2008	La Côte d'Ivoire a payé par anticipation toutes les échéances dues entre le 1 ^{er} mai et le 31 décembre 2007
La Banque consentira un don qui pourrait atteindre 50% de l'allocation de la Côte d'Ivoire dans le cadre du FAD-X	Une opération d'appui au programme de sortie de crise sera soumise aux Conseils. Cette opération sera conforme aux règles d'utilisation des ressources du FAD X pour les pays sortant de conflit
Dans le cadre du FAD-XI, près de 90% de l'allocation pourrait être décaissée sous forme d'appui budgétaire à travers un programme de reconstruction, dès apurement des arriérés	Cette opération sera présentée aux Conseils après approbation et mise en œuvre d'un plan d'apurement des arriérés. Au préalable la Côte d'Ivoire devra bénéficier d'une FRPC
La Côte d'Ivoire renforcera la transparence dans la gestion des ressources, en particulier celles provenant des filières café-cacao et pétrolière.	Des mesures pour améliorer la transparence dans les filières café-cacao et pétrolières figurent dans le Programme d'Urgence Post Conflit du FMI adopté le 3/08/2007
Le règlement du tiers des arriérés incombant à la Côte d'Ivoire, en avril 2008, se fera dans le cadre du programme FRPC par une affectation prioritaire des décaissements attendus dans ce programme	Ce règlement fera l'objet d'une proposition d'apurement soumise aux Conseils en 2008
Le partage avec la Banque mondiale et le FMI des accords convenus en matière d'apurement des arriérés afin de bâtir une feuille de route commune en matière de réengagement	L'échange entre les membres de la TROIKA (Banque, Banque mondiale et FMI) se déroule sur une base régulière (Voir annexe 7)

5.4 Stratégie et instruments de renforcement du dialogue macro-économique et d'apurement des arriérés

5.4.1. **Objectif de la stratégie:** L'objectif de la stratégie consiste à trouver et à mettre en œuvre une solution pour apurer l'intégralité des arriérés permettant ainsi à la Banque de reprendre pleinement sa coopération avec le pays. Cette stratégie comporte deux axes, à savoir : (i) la poursuite du dialogue sur la réalisation des critères d'accès à la Facilité de la Banque pour les pays sortant de conflit (FPPC), et (ii) la participation à la reconstruction ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles. Comme mentionné ci-dessus, la solution au problème des arriérés dans le cadre de la FPPC fera l'objet d'une proposition spécifique aux Conseils.

5.4.2. Sous réserve de l'approbation de cette proposition et de son application ainsi que de la mise en œuvre satisfaisante du programme d'aide d'urgence post conflit financé par le FMI, la Banque initiera les actions suivantes : (i) la présentation d'un DSP aux conseils pour l'utilisation de l'allocation du FAD XI, (ii) le lancement de l'évaluation de nouvelles opérations à commencer par le programme de reconstruction post-conflit et (iii) la restructuration du portefeuille pour la reprise des décaissements sur les opérations en cours.

5.4.3. La stratégie de la Banque tient également en compte l'évolution de la situation sociopolitique du pays en tant que facteur déterminant pour une solution durable au problème des arriérés. *Le succès de cette stratégie repose sur un respect scrupuleux du calendrier d'apurement des arriérés convenu avec les créanciers du pays afin d'aboutir dans les meilleurs délais au point d'achèvement de l'initiative pour les PPTE.* Enfin, cette stratégie sera également mise à jour en fonction des principes qui seront retenus dans le cadre de la nouvelle *facilité de la Banque en faveur des pays fragiles* en cours de finalisation.

Axe 1: Stratégie pour l'apurement des arriérés : Poursuite du dialogue sur la réalisation des critères d'accès à la Facilité de la Banque pour les pays sortant de conflit.

5.4.4. *Rappel des principes du Mécanisme de la Banque pour les pays sortant de conflit* : Les programmes de règlement des arriérés et l'utilisation des ressources du Mécanisme en faveur des pays sortant d'un conflit, adopté en juillet 2004 par les Conseils, sont subordonnés à des conditions spécifiques. Ce mécanisme, dont l'application sera flexible, prévoit pour la Côte d'Ivoire le partage du poids de la dette entre trois parties : un tiers pour le pays concerné, un tiers pour la Banque et un tiers pour les donateurs. Pour bénéficier de cette initiative, le pays devra être qualifié de pays sortant de conflit (voir section 5.4.5) mais aussi respecter les conditions d'éligibilité de l'initiative (voir section 5.4.9 et Encadré).

5.4.5. *Qualification de la Côte d'Ivoire au statut de pays sortant de conflit*: Les directives de la Banque pour la Facilité pour les Pays Post Conflit (FPPC) mentionnent que le pays sera qualifié effectivement comme Pays Post Conflit (PPC) s'il remplit les conditions suivantes : (i) un niveau de paix acceptable; (ii) des efforts notables de promotion et de mise en place de mécanismes de bonne gouvernance, notamment des systèmes juridiques et judiciaires fiables ; (iii) une reprise des activités économiques normales ; (iv) des progrès notables en matière de réinstallation des populations, de désarmement et de réintégration des ex-combattants ; et, (v) la reconnaissance des efforts faits par l'opinion internationale, notamment les Nations Unies et les IBW.

5.4.6. L'appréciation de ces conditions révèle que la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès dans le processus de consolidation de la paix qui doivent cependant être poursuivis. Sur le plan politique, il a été organisé un séminaire gouvernemental d'appropriation de la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou (feuille de route). Par ailleurs, le Gouvernement a organisé des rencontres d'information avec les forces politiques signataires de l'Accord. Au plan social, le Gouvernement a entrepris l'organisation des examens dans les cycles élémentaire et secondaire dans les zones centre, nord et ouest. L'Université de Bouaké a été ré-ouverte et le Gouvernement a renforcé le dialogue avec les partenaires sociaux. Le 22 juin 2006, des missions de Paix ont été lancées en vue de susciter et de consolider davantage l'adhésion des acteurs au processus de consolidation de la paix. Au niveau du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réinsertion des Ex-combattants (DDR), la phase de pré regroupement a démarré effectivement depuis le 18 mai 2006. Au niveau de l'identification, la concomitance de l'opération des audiences foraines, porte d'entrée de l'identification, et du pré-regroupement a été retenue.

5.4.7. Par ailleurs, à l'invitation du Président du Burkina Faso, Facilitateur du Dialogue direct inter ivoirien et Président du Comité d'Evaluation et d'Accompagnement (CEA) de l'Accord politique de Ouagadougou, la deuxième réunion dudit Comité s'est tenue à Ouagadougou le 4 septembre 2007. La Banque est membre observateur du CEA. Le CEA a insisté sur la nécessité du démarrage rapide des audiences foraines, qui du reste est effectif depuis le mois de septembre 2007, (ii) la résolution des problèmes liés aux grades des éléments des Forces Nouvelles et (iii) la mise en œuvre d'un programme d'aide au retour des personnes déplacées avec le concours des partenaires techniques et financiers pour sa mise en œuvre.

5.4.8. En matière de gouvernance, le Gouvernement a accepté d'adhérer à l'initiative sur la transparence des Industries Extractives et s'est engagé avec le FMI à réaliser des progrès en matière de transparence dans la filière café/cacao, du secteur de l'énergie et du secteur financier. Enfin, l'approbation en août 2007 du programme d'aide d'urgence post conflit du FMI et du projet post conflit de la Banque mondiale est une manifestation de la reconnaissance par les IBW des efforts réalisés par le Gouvernement. Au vu de ces critères, la Côte d'Ivoire peut être qualifié de pays sortant de conflit, même si les progrès doivent être poursuivis, notamment au plan politique.

5.4.9. *Conditions d'éligibilité au mécanisme de la Banque pour les pays sortant de conflit*: Ces conditions sont présentées dans l'encadré, ci-dessous.

Encadré 2
Conditions d'éligibilité au mécanisme de la Banque pour les pays sortant de conflit :

Pour être éligible à ce Programme, la Côte d'Ivoire aura à remplir les conditions suivantes : (i) être éligible à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, et ne pas avoir atteint le point de décision ni rempli les conditions requises pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de ladite initiative (ii) l'adoption et la mise en œuvre de manière satisfaisante d'un programme avec le FMI, et l'existence d'un plan global de réengagement des Institutions de Bretton Woods et de la Communauté des bailleurs de fonds, dans lesquels les ressources du Mécanisme permettraient une amélioration pertinente de la solvabilité du pays, (iii) être à jour des échéances dues à la Banque depuis la date butoir, (iv) ne pas opérer de discrimination au détriment de la Banque concernant le paiement des échéances courantes, (v) faire un effort maximum de contribution au paiement des arriérés sur ces ressources propres, et (vi) les pays bénéficiaires devront également prouver qu'ils ont fait un effort maximum pour mobiliser des ressources auprès des donateurs afin d'aider au paiement de leurs arriérés envers la Banque.

5.4.10. *Appréciations du respect des critères techniques*: Concernant l'initiative PPTE à laquelle la Côte d'Ivoire est éligible, il convient de noter que suite à la reprise de la coopération financière en 2002 avec ses partenaires, la Côte d'Ivoire avait obtenu dans le cadre du Club de Paris, un rééchelonnement de sa dette de 2,26 milliards de dollars avec annulation immédiate de 911 millions de dollars, et une réduction du service de la dette de 2,26 milliards de dollars à 750 millions de dollars entre le 1^{er} avril 2002 et le 31 décembre 2004. L'allègement au point de décision prévu initialement pour 2003, a été estimé à 345,2 millions de dollars. Mais la crise déclenchée le 19 septembre 2002 a remis en cause ce processus et le pays n'a donc pas encore atteint le point de décision.

5.4.11. *Adoption et mise en œuvre de manière satisfaisante d'un programme avec le FMI*: L'approbation du Programme d'aide d'urgence post conflit par le FMI, ouvre des perspectives pour l'apurement des arriérés de la Banque. Si la revue du programme AUPC est satisfaisante et, sous réserve d'un apurement des arriérés des autres créanciers dont la Banque, le pays pourrait bénéficier d'une FRPC en 2008.

5.4.12. Le Gouvernement a conclu également avec la Banque mondiale un plan d'apurement des arriérés. Les grandes étapes du processus d'apurement des arriérés se présentent comme suit :

- a) le paiement par la Côte d'Ivoire de 50 % de ses arriérés envers la BIRD et l'IDA, en un ou en plusieurs transferts à la Banque mondiale, dont le dernier devra être effectué le 29 février 2008 au plus tard;
- b) la préparation par la Banque mondiale d'une opération qui fournira un financement équivalent à 50 % au minimum des arriérés de la République de Côte d'Ivoire envers la BIRD et l'IDA, à moins que d'autres contributions apportés par des bailleurs de Fonds ne permettent de réduire ce montant.

5.4.13. Le Gouvernement a déjà entamé le paiement des échéances courantes envers la Banque mondiale en vue de stabiliser le niveau des arriérés à partir du 1^{er} mai 2007. La Banque mondiale a également mis en vigueur un projet sous la forme d'une intervention d'assistance post-conflit, financé par un don d'un montant de 120 millions de dollars US. Le schéma d'apurement des arriérés a fait l'objet d'un suivi lors de la mission de la Banque mondiale en septembre 2007 à Abidjan. Lors de cette mission, la Banque et la Banque mondiale ont lancé la préparation de l'étude PEMFAR qui est une étude nécessaire pour remplir les conditions fiduciaires relatives à l'approbation des programmes d'appui budgétaire prévues en 2008 par ces deux institutions.

5.4.14. *Concernant le paiement des échéances courantes envers la Banque et la mise en place de la FPPC* : Le paiement des échéances courantes figure dans les accords négociés avec le Gouvernement et présenté dans le tableau 4 de la section 5.3.2. Dans ce cadre, il a été convenu avec le Gouvernement, sous réserve de l'approbation des Conseils de la Banque, du déplacement de la date butoir de fin décembre 2003 à fin avril 2007 dans le cadre de la Facilité pour les pays sortant de conflit (FPPC). A compter de cette date, le paiement des échéances courantes pour le reste de l'année 2007, devrait commencer au plus tard en septembre 2007 et être soldées au plus tard en avril 2008. Le Gouvernement réglera aussi, en avril 2008, un tiers (1/3) de l'encours de ses arriérés dus à fin avril 2007, le reste (2/3) devant être payé par des contributions de Donateurs et la FPPC. Les engagements financiers qui découlent des accords d'apurement des arriérés sont reflétés dans le Tableau des opérations financières de l'Etat retenu avec le FMI dans le cadre de l'AUPC. *La Côte d'Ivoire a déjà procédé par anticipation au paiement des échéances courantes depuis fin avril 2007 jusqu'au 31 décembre 2007, en vue de stabiliser le stock de ses arriérés.* La Banque a ainsi reçu depuis juillet 2007, date de la première échéance après la date butoir proposée de fin avril 2007, un paiement de 36,3 millions d'UC, soit près de 33 milliards de FCFA.

5.4.15. Au 30 avril 2007, le stock des arriérés est évalué à 335,8 millions d'UC. La Côte d'Ivoire devra s'acquitter, conformément aux accords retenus avec la Banque, du tiers des arriérés soit 111,9 millions d'UC, soit près de 83,3 milliards de FCFA. Compte tenu du niveau élevé des arriérés restant à couvrir, une solution devra être trouvée pour maximiser les chances de succès de l'opération d'apurement, notamment en rapport avec la mobilisation des Donateurs. En effet, le montant à financer est tel que le bouclage du plan de financement de l'opération nécessitera peut-être une prise en charge accrue de la part de la FPPC, en vue de réduire la quote-part des bailleurs. L'approbation de la flexibilité quant à l'avancement de la date butoir, ainsi que le plan de partage final des 66.6% des arriérés restants, feront l'objet d'une proposition spécifique aux Conseils.

5.4.16. Au vu des développements récents décrits, ci-dessus, et sous réserve de l'approbation de la proposition d'apurement qui sera soumise aux Conseils, la Côte d'Ivoire répond aux critères d'éligibilité au mécanisme de la Banque pour les pays sortant de conflit. La Banque poursuivra un dialogue actif avec le Gouvernement afin qu'il poursuive les réformes convenues. En outre, suite à l'adoption du programme AUPC par le Conseil d'administration du FMI, la Banque exigera du Gouvernement le respect des accords d'apurement des arriérés signés en avril 2007. Dans ce cadre, *l'intégralité des arriérés du pays vis-à-vis de la Banque devront être apurés en 2008.* Le respect par le Gouvernement de ce plan constituera, entre autres, un critère de performance du programme appuyé par les IBW. A cet effet, la Banque va poursuivre le dialogue avec le pays et les bailleurs de fonds, en particulier les IBW, pour aider le Gouvernement à mobiliser les ressources nécessaires pour apurer les arriérés. Dans ce contexte, la Banque suscitera des réunions des bailleurs de fonds et participera aux rencontres organisées sur la Côte d'Ivoire pour discuter des mécanismes à mettre en place pour trouver une solution durable au problème des arriérés *sur la base de la feuille de route*, figurant en annexe.7, convenue avec le FMI et la Banque mondiale.

Axe 2 : Participer à la reconstruction du pays à travers le programme de sortie de crise du Gouvernement.

5.4.17. Ayant déjà négocié avec la Banque un plan d'apurement des arriérés et sur la base des progrès réalisés en matière de consolidation de la paix et de reprise de la coopération financière, la Côte d'Ivoire pourrait bénéficier d'un appui à la mise en œuvre de son programme de sortie de crise. En effet, les règles d'utilisation des ressources du FAD X précise qu'en « ce qui concerne les pays sortant de conflit qui accusent des arriérés de prêts, il est proposé qu'ils soient autorisés à utiliser les fonds à concurrence de 50 % de leur allocation de dons pour financer des activités d'assistance technique essentielles spécifiées ci-dessus. En général, s'agissant des pays redevables d'arriérés, le traitement de l'assistance technique financée sur don ne devrait démarrer qu'après l'élaboration d'un document de dialogue ou d'un document intérimaire de stratégie pays».

5.4.18. Les accords d'apurement négociés avec le Gouvernement et qui seront soumis aux Conseils pour approbation, sont présentement mis en œuvre par le Gouvernement à travers le paiement des échéances courantes. La Banque envisage ainsi de soumettre aux Conseils un projet d'appui au Programme de sortie de crise du Gouvernement. Sous réserve de son approbation, les ressources dudit projet seront utilisées conformément aux règles du FAD X. L'allocation utilisable du FAD X (au plus 50%) sera entièrement consacrée au projet d'appui au programme de sortie de crise. L'objectif du projet est de contribuer au rétablissement des fonctions essentielles de l'Etat. Le projet facilitera, d'une part, la restauration du fonctionnement des services publics dans les domaines de l'éducation, la santé et le développement rural dans les zones touchés par le conflit et, d'autre part, la consolidation de la réconciliation nationale. La stratégie à moyen et long termes suppose que le Gouvernement normalise ses relations avec la Banque en apurant l'intégralité des arriérés et en s'acquittant des échéances courantes. Ainsi si la Côte d'Ivoire accède à l'initiative PPTE, la Banque lui accordera un allègement de la dette sur les échéances courantes, selon sa politique dans le cadre de l'initiative PPTE. Sous cette hypothèse, la Banque engagera l'élaboration d'un Document de stratégie par pays pour la Côte d'Ivoire, qui constituera un cadre complet de référence de ses interventions dans le pays.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

6.1 Conclusion

La dégradation de la situation économique et sociale de la Côte d'Ivoire est la conséquence directe de la persistance de la crise politique qui sévit dans ce pays depuis 1999. Cette situation a favorisé, au plan social, une baisse constante du revenu par tête d'habitant et une détérioration des indicateurs sociaux. Le niveau de pauvreté est estimé à près de 44% en 2005. L'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'aide d'urgence post conflit soutenu par les IBW visent à engager l'économie ivoirienne sur le chemin d'une croissance durable. Ce programme adopté en août 2007, s'exécute de manière globalement satisfaisante et comporte, entre autres, comme critère de performance la stabilisation du montant des arriérés de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Banque en avril 2007 et l'apurement intégral des arriérés en 2008. Cet apurement est lié aussi à la conclusion d'une FRPC, ce qui permettra au pays de reprendre pleinement sa coopération avec la communauté financière internationale et de faciliter l'accès du pays à l'initiative PPTE. A cet effet, la Banque intensifiera le dialogue avec le Gouvernement et ses partenaires autour de cette question dans la perspective de la FRPC.

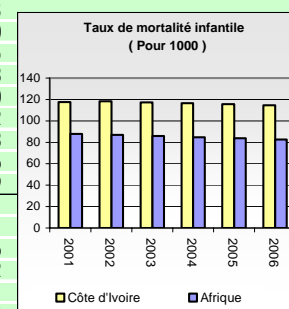
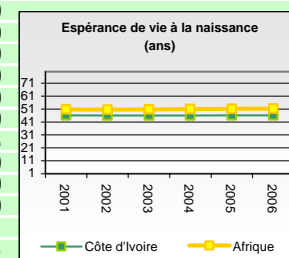
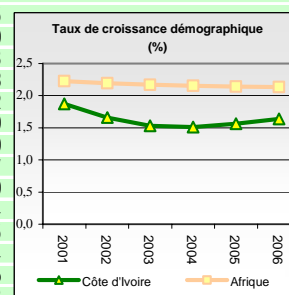
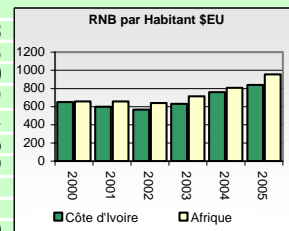
6.2 Recommandation

Les Conseils sont invités à prendre note du processus de dialogue et des actions engagées avec les autorités ivoiriennes pour résoudre le problème des arriérés de paiement de la Côte d'Ivoire vis-à-vis du Groupe de la Banque. Les Conseils sont également invités à autoriser la Banque à soumettre un programme d'appui au Programme de Sortie de Crise pour la République de la Côte d'Ivoire, dont le montant ne dépassera pas 50% de l'allocation révisée du FAD X.

Côte d'Ivoire

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Côte d'Ivoire	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie (000 Km ²)		322	30 307	80 976	54 658
Population totale (millions)	2006	18,5	924,3	5 253,5	1 211,3
Population urbaine (% of Total)	2006	42,8	38,4	43,1	78,0
Densité de la population (au Km ²)	2006	57,2	30,5	60,6	22,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2005	840	955	1 154	26 214
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	39,0	42,3	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	33,5	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dével. humain	2004	0,401	0,475	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 177 pays)	2004	164	n.a.	n.a.	n.a.
Population en dessous du seuil de pauvreté (%)	2002	38,4	45,0	32,0	20,0
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2006	1,6	2,1	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	2,9	3,5	2,6	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2006	41,5	41,3	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2006	3,3	3,4	5,5	15,3
Taux de dépendance (%)	2006	81,2	80,8	57,8	47,8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2006	103,3	99,9	102,7	94,2
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	26,0	26,8	27,1	25,0
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2006	46,2	51,4	64,1	76,0
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2006	47,0	52,2	65,9	79,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2006	35,8	36,5	22,8	11,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2006	16,8	14,9	8,7	10,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2006	114,7	82,5	59,4	7,5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2006	184,4	137,7	89,3	9,4
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2006	4,6	4,7	2,8	1,6
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	690	623	440,0	13
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2000	11,6	26,6	59,0	74,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2005	11,6	38,2	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2005	57,0	110,7	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié	2005	51,9	43,7	56,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2004	84,0	62,3	78,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)*	2000	60,0	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2004	37,0	44,2	52,0	100,0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SID.	2005	6,4	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2004	393,0	310,2	144,0	11,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2005	61,0	78,1	82,0	93,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2005	51,0	68,0	73,0	90,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2005	21,7	39,0	31,0	...
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 637	2 435	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2002	1,4	5,6	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2003/04	72,0	96,7	91,0	102,3
Primaire - Filles	1999/00	63,0	90,4	105,0	102,0
Secondaire - Total	2002/03	25,0	43,1	88,0	99,5
Secondaire - Filles	2001/02	18,0	36,5	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2002/03	24,0	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	51,3	43,3	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	39,2	34,5	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	61,4	52,4	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	2000	4,6	4,7	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005	9,3	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-05	3,1	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-05	7,0	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005	0,7	1,0	1,9	12,3



Source : Base des données du Département de la Statistique de la BAD;

dernière mise à jour : octobre 2007

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponible; * : dernière année entre 1995-2000

Annexe 2 : Indicateurs économiques et financiers : Page 1 de 6

Côte d'Ivoire: Principaux Indicateurs économiques et financiers, 2004-07

	2004	2005	2006 "Prog." ¹	2006 Est.	2007 Brief	2007 Proj.
(Variation en pourcentage annuel, sauf indications contraires)						
Revenu national						
PIB à prix constants	1,8	1,2	1,9	0,9	1,7	1,5
Déflateur du PIB	0,6	4,2	3,3	5,6	1,9	1,9
Indice du prix à la consommation (moyenne annuelle)	1,5	3,9	2,6	1,6	2,0	2,0
Indice du prix à la consommation (fin de période)	4,4	2,5	2,7	1,0	2,9	2,9
Secteur extérieur (base FCFA)						
Exportations, f.o.b. à prix courants	8,4	11,3	18,3	8,0	-1,8	-3,4
Importations, f.o.b. à prix courants	21,9	22,9	15,3	-1,7	0,3	1,6
Volume des exportations	21,7	4,2	9,7	4,7	0,3	-1,1
Volume des importations	21,6	3,0	3,1	-1,1	1,0	2,0
Termes de l'échange (détérioration: -)	-11,1	-10,5	-3,2	3,8	-1,4	-1,9
Taux de change nominal effectif (dépréciation: -)	2,4	-1,1		-0,8		...
Taux de change réel effectif (dépréciation -) ^{1/}	1,3	0,0		-1,1		...
(Variation en pourcentage, début de période Masse monétaire)						
Monnaie et crédits						
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	9,5	7,4	5,3	10,3	6,2	4,8
Avoirs extérieurs nets	11,7	3,2	-1,3	5,7	3,7	1,9
Avoirs intérieurs nets	-2,2	4,2	6,6	4,6	2,4	2,8
dont: gouvernement	-3,6	1,8	2,2	-1,6	-1,5	-1,8
secteur privé	4,6	0,8	4,3	4,8	5,6	6,3
Vitesse de circulation de la monnaie	4,2	4,1	4,1	4,0	4,0	4,0
(En pourcentage du PIB, sauf indications contraires)						
Opérations du gouvernement central						
Recettes totales et dons	18,4	18,2	20,6	18,8	20,8	20,8
Recettes totales	17,5	17,1	18,8	18,2	18,9	19,5
Dépenses totales	20,1	19,9	20,0	20,3	20,2	20,5
Solde global, base ordonnancements	-1,7	-1,7	0,6	-1,4	0,7	0,3
Solde primaire de base 3/	0,9	0,4	1,4	0,3	1,0	1,0
Investissement brut						
Gouvernement central	10,8	9,7	10,6	9,7	9,1	9,7
Secteur non gouvernemental	2,8	2,7	2,8	3,0	2,4	2,9
Épargne intérieure brute						
Gouvernement central	8,0	7,0	7,8	6,7	6,7	6,9
Secteur non gouvernemental	20,0	17,2	20,2	20,1	16,6	17,5
Épargne nationale brute						
Gouvernement central	2,2	1,9	3,2	2,4	2,5	3,2
Secteur non gouvernemental	17,8	15,3	17,0	17,7	14,1	14,3
Épargne nationale brute						
Gouvernement central	12,4	10,0	13,0	12,5	10,1	11,7
Secteur non gouvernemental	1,3	1,2	3,6	1,8	3,2	3,3
Secteur extérieur						
Solde des transactions courantes (y/c transferts secteur publi	11,1	8,7	9,5	10,6	6,9	8,4
Solde des transactions courantes (n/c transferts secteur publi	1,6	0,2	2,5	2,8	1,1	2,0
Solde global	1,7	0,4	0,6	2,9	-0,9	0,7
Dette publique extérieure	-3,6	-4,0	-2,8	-2,5	-1,6	-1,7
Service de la dette publique extérieure dû (en milliards FCFA	80,5	77,4	73,9	73,2	71,5	70,9
en pourcentage des exportations de biens et services	546,3	472,3	408,0	401,0	378,2	377,4
en pourcentage des recettes du gouvernement central	13,8	10,7	8,2	8,5	8,1	8,2
	38,2	32,1	23,9	24,0	21,3	20,3
Pour mémoire						
Arriérés sur dette publique (en pourcentage du PIB)	21,4	23,2	23,6	25,6	25,0	24,3
Dette intérieure	7,3	5,2	4,6	4,9	3,9	3,8
Dette extérieure	14,0	18,1	19,0	20,7	21,1	20,5
PIB nominal (en milliards de FCFA)	8 178	8 621	9 075	9 177	9 405	9 496
Taux de change nominal (FCFA/US\$, moyenne de la période	527,6	526,6	522,3	522,4	504,0	504,2
PIB aux prix du marché (en milliards de US\$)	15,5	16,4	17,4	17,6	18,7	18,8
PIB nominal par habitant (en US\$)	867	900	941	951	995	1004
Croissance du PIB réel par habitant	0,3	-0,7	0,4	-0,6	0,2	0,0

Sources: Autorités ivoiriennes; estimations et prévisions du FMI

Côte d'Ivoire: Opérations financières du Gouvernement
(En pourcentage du PIB, sauf indications contraires)

	2004	2005	2006		2007	
			"Prog." ²	Est.	Brief	Proj. ⁵
Recettes totales et dons	18,4	18,2	20,6	18,8	21,0	20,8
Recettes totales	17,5	17,1	18,8	18,2	18,9	19,5
<i>dont revenu non pétrolier</i>	17,0	16,1	16,8	16,7	17,0	17,9
Recettes fiscales	15,2	14,5	15,4	15,3	15,6	15,5
Impôts directs	3,5	4,2	4,8	4,8	4,6	4,4
<i>dont: revenu pétrole</i>	0,0	0,3	0,9	0,8	0,8	0,7
Impôts indirects	11,6	10,3	10,6	10,4	11,0	11,0
Recettes non fiscales	2,3	2,6	3,5	3,0	3,2	4,0
Cotisations au titre de la sécurité sociale	1,4	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4
Reveu du pétrole et du gaz	0,5	0,6	0,9	0,7	0,8	0,7
Autres	0,5	0,6	1,1	0,9	1,0	1,8
<i>dont: Dividendes PETROCI</i>	0,0	0,1	0,2	0,0	0,3	0,1
<i>Of which for toxic waste damage</i>						0,8
Dons	0,9	1,1	1,8	0,6	2,1	1,4
Projets	0,9	1,1	0,7	0,6	0,0	0,5
Programme	0,0	0,0	1,1	0,0	2,1	0,9
Autres (<i>filière cacao</i>)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales	20,1	19,9	20,0	20,3	20,3	20,5
Dépenses courantes	17,2	16,9	17,0	17,0	17,7	17,5
Salaires et traitements	6,7	6,5	6,5	6,4	6,4	6,4
Prestations de sécurité sociale	1,7	1,7	1,8	1,8	2,0	2,0
Subventions et autres transferts courants	1,0	1,1	1,1	1,9	1,5	1,6
Autres dépenses courantes	4,4	4,6	4,3	4,6	5,1	4,6
<i>dont dépenses de souveraineté</i>			1,5	1,9	1,2	1,4
<i>dont dépenses liées aux déchets t toxiques</i>				0,2		0,5
Dépenses liées à la crise	1,2	0,9	1,8	0,7	1,3	1,4
Intérêt dû	2,2	2,1	1,7	1,4	1,5	1,5
Intérêt sur dette intérieure	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Intérêt sur dette extérieure	1,9	1,8	1,4	1,1	1,2	1,2
Dépenses en capital	2,8	2,7	2,8	3,0	2,4	2,9
Financement intérieur	1,5	1,6	1,9	2,3	1,9	2,0
Financement extérieur	1,3	1,2	0,9	0,7	0,4	0,9
Prêts nets	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde primaire de base 3/	0,9	0,4	1,4	0,3	1,0	1,0
Solde global, y/c dons 1/	-1,7	-1,7	0,6	-1,4	0,7	0,3
Solde global, dons n/c 1/	-2,6	-2,8	-1,2	-2,0	-1,4	-1,0
Change in domestic arrears (excl. on debt service)	0,6	-0,4	-0,4	0,0	-0,9	-0,9
Variation des arriérés intérieurs (service de la dette n/c)	1,8	1,9	0,7	1,1	0,5	0,5
Variation des arriérés extérieurs 4/	0,8	-0,3	0,9	-0,3	0,3	0,0
Financement	-0,8	0,3	-0,9	0,3	-0,3	0,0
Financement intérieur	-1,5	0,4	-0,4	0,3	-0,3	-0,4
Financement bancaire (net)	-0,7	0,4	-0,2	-0,4	-0,4	-0,8
Utilisation nette des ressources du Fonds	-0,8	-0,6	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Banque centrale (net)	0,2	0,6	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2
Other domestic bank financing (net)	-0,1	0,3	0,4	0,4	0,2	-0,2
Nonbank financing (net)	-0,8	0,1	-0,2	0,7	0,1	0,4
Financement extérieur	0,7	-0,2	-1,1	0,0	-1,7	-1,6
Consolidation (titres)	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	0,0
Prêts projets	0,5	0,1	0,2	0,1	0,4	0,4
Prêts programmes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement dû	-4,0	-3,2	-2,8	-2,9	-2,4	-2,4
Variations des arriérés extérieurs (Amortissement)4/	4,4	2,9	1,1	2,7	0,1	-0,1
Allègement de la dette	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Bonds	0,0	0,2	0,4	0,2	0,2	0,5
Bonds de trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Gap de financement (+ deficit / – surplus)	0,0	0,0	0,7	0,0	1,7	2,0
of which World Bank arrears clearance and current debt service						2,7
Memorandum items:						
Dette intérieure	13,2	11,5	8,8	11,5	10,4	10,2
<i>dont : arriérés</i>	7,3	5,2	4,6	4,9	3,9	3,8
Dette extérieure	80,5	77,4	73,9	73,2	71,4	70,9
<i>dont : arriérés</i>	14,0	18,1	19,0	20,7	21,3	20,5

Sources: Autorités Ivoiriennes et FMI

Côte d'Ivoire: Balance des Paiements, 2002-07

(Milliards de FCFA, sauf indications contraires)

	2002	2003	2004	2005	2006 "Prog." ¹	2006 Est	2007 Proj.
Balance commerciale	1 929,0	1 476,2	1 360,1	1 260,1	1 539,9	1 619,9	1 434,4
Exportations, f.o.b.	3 561,3	3 264,2	3 539,9	3 939,6	4 532,2	4 254,5	4 111,0
dont: cacao	1 606,7	1 372,3	1 146,8	1 087,4	1 085,7	1 063,1	1 047,7
pétrole brut et produits pétroliers	74,9	113,8	660,6	1 035,6	1 535,0	1 374,5	1 237,3
Importations, f.o.b.	-1 632,3	-1 788,0	-2 179,8	-2 679,5	-2 992,3	-2 634,7	-2 676,6
dont : pétrole brut	-291,0	-311,1	-546,6	-836,6	-941,6	-838,3	-891,4
Services (net)	-1 071,7	-1 022,2	-986,9	-995,4	-1 226,0	-1 110,8	-1 139,9
Recu	542,3	494,6	531,4	569,0	579,8	557,2	572,7
Revenu des facteurs	98,3	99,1	100,2	102,2	106,7	103,5	107,1
Autres services	444,0	395,5	431,2	466,8	473,1	453,7	465,6
Payé	-1 614,0	-1 516,8	-1 518,3	-1 564,4	-1 805,8	-1 668,0	-1 712,5
Revenu des facteurs	-572,3	-517,4	-479,5	-481,8	-667,6	-543,6	-551,6
dont: intérêt dû par l'État	-221,7	-205,3	-151,9	-151,5	-124,0	-102,4	-122,5
secteur pétrolier	...	-30,4	-36,4	-86,3	-181,8	-126,2	-94,7
Autres services	-1 041,7	-999,4	-1 038,8	-1 082,6	-1 138,2	-1 124,4	-1 160,9
Transferts (nets)	-322,0	-282,8	-245,9	-243,9	-91,0	-254,5	-102,9
Privées	-335,0	-303,9	-236,7	-232,4	-245,9	-239,2	-229,6
Publics 2/	13,0	21,1	-9,2	-11,5	154,9	-15,3	126,7
Compte courant, y/c dons	535,3	171,2	127,3	20,8	222,9	254,6	191,6
Compte courant, dons n/c	522,3	150,1	136,5	32,3	68,0	269,9	64,9
Compte de capitaux	-1 414,4	-1 138,4	-501,2	-455,4	-480,4	-482,0	-355,6
Prêts à moyen et à long terme (nettes)	-268,2	-328,1	-287,0	-266,2	-236,1	-257,2	-190,1
Prêts projets	54,5	38,0	39,0	7,0	17,1	12,2	40,4
Autres prêts des bilatéraux et multilatéraux	201,3	1,3	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement dû par l'État	-524,0	-367,4	-328,1	-273,2	-253,2	-269,4	-230,5
omissions)	-1 146,2	-810,3	-214,2	-189,2	-244,3	-224,8	-165,5
dont: secteur pétrolier 3/	...	-37,4	-47,1	-101,2	-214,3	-201,8	-145,9
dont: titres du gouvernement vendus aux banques regional	0,0	28,0	1,2	17,4	34,2	23,3	39,6
Errors and omissions	-91,1	6,5	76,0	87,6	0,0	0,0	0,0
Solde global	-970,1	-960,7	-297,9	-347,0	-257,5	-227,5	-164,0
Financement	970,1	960,7	297,9	347,0	194,9	227,6	-30,5
Réserves officielles nettes (augmentation-)	-406,4	369,4	-209,1	0,0	-52,1	-158,2	-74,7
Comptes d'opérations	-409,9	427,3	-142,8	47,6	-21,3	-127,4	-43,7
FMI (net)	3,5	-57,9	-66,3	-47,7	-30,8	-30,8	-31,0
Disbursements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Repayments	3,5	-57,9	-66,3	-47,7	-30,8	-30,8	-31,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Banques commerciales (net)	-158,4	40,5	2,0	-62,2	79,2	40,4	0,0
Allégement de la dette obtenu	755,4	90,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation nette des arriérés extérieurs (principal et intérêt)	779,5	460,0	505,0	409,2	167,8	345,3	44,2
Gap de financement	0,0	0,0	0,0	0,0	62,6	-0,1	194,5
Pour mémoire							
Solde global (en pourcentage du PIB)	-12,1	-12,0	-3,6	-4,0	-2,8	-2,5	-1,7
Compte courant, y/c transferts publics (en pourcentage du PII)	6,7	2,1	1,6	0,2	2,5	2,8	2,0
Balance commerciale (en pourcentage du PIB)	24,1	18,5	16,6	14,6	17,0	17,7	15,1
Exportations de cacao (en milliers de tonnes)	1 254,0	1 203,0	1 337,1	1 306,0	1 315,0	1 226,0	1 244,4
Prix du cacao à l'export, f.o.b (en FCFA francs/kg)	1 222,1	1 063,0	801,5	785,0	781,3	803,5	780,1
Réserves officielles brutes							
(en mois d'importations de biens et services)	5,0	2,9	3,1	2,5	2,3	2,9	3,0
Encours d'arriérés non apurés (en fin d'année)	281,1	642,8	1 147,7	1 556,9	1 724,7	1 902,3	1 946,4
exportations de biens&services	19,9	17,2	13,8	10,7	8,2	8,5	8,2
PIB nominal	8 006,1	7 984,3	8 178,5	8 621,2	9 075,4	9 177,5	9 496,4
Taux de change nominal (FCFA/US\$; moyenne de la période)	694,6	580,1	527,6	526,6	522,3	522,4	504,2

Situation monétaire, 2002-07

	2002	2003	2004	2005	2006 "Prog." ¹	2006 Est.	2007 Proj.
(Milliards de FCFA francs)							
Avoirs extérieurs nets	844,6	434,7	641,8	704,0	677,4	821,8	865,9
Banque centrale 2/	778,1	408,7	617,8	617,8	670,4	776,0	820,0
Banques	66,5	26,0	24,0	86,2	7,0	45,8	45,8
Avoirs intérieurs nets	1564,1	1333,8	1295,5	1376,9	1513,2	1473,0	1538,3
Crédits nets à l'État 3/	472,4	408,2	343,7	379,3	425,8	345,3	303,4
Banque centrale	453,4	334,7	284,7	286,7	298,4	214,7	195,8
Banques	14,3	67,4	53,4	84,4	119,2	117,8	94,9
Obligations cautionnées	-16,3	-14,2	-9,8	-13,6	-13,6	-13,3	-13,3
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CECP)	4,7	6,1	5,6	8,2	8,2	12,8	12,8
Crédits à l'économie	1216,5	1093,1	1173,9	1189,4	1279,6	1290,1	1434,9
Crédits de campagnes	112,9	62,3	70,7	69,8	69,7	65,7	64,8
Autres crédits (y/c les obligations cautionnées)	1103,6	1030,8	1103,2	1119,5	1209,9	1224,4	1370,1
Autres postes (net) (avoirs: +)	-124,4	-167,5	-222,1	-191,7	-192,2	-162,4	-200,0
Masse monétaire	2408,7	1768,5	1937,3	2081,0	2190,6	2294,8	2404,1
Circulation fiduciaire hors banques 2/	1146,7	568,6	671,5	754,1	690,0	815,2	854,0
Dépôts	1229,8	1186,7	1255,9	1312,0	1489,4	1454,4	1524,4
Autres dépôts	27,5	7,1	4,3	6,7	4,9	12,4	13,0
Caisse d'épargne et des chèques postaux (CECP)	4,7	6,1	5,6	8,2	6,3	12,8	12,8
Pour mémoire							
Vitesse de circulation de la monnaie	3,3	4,5	4,2	4,1	4,1	4,0	4,0
(Changes in percent of beginning-of-period broad money)							
Avoirs extérieurs nets	30,7	-17,0	11,7	3,2	-1,3	5,7	1,9
Avoirs intérieurs nets	0,1	-9,6	-2,2	4,2	6,6	4,6	2,8
Crédits nets à l'État 3/	1,1	-2,7	-3,6	1,8	2,2	-1,6	-1,8
Banque centrale	0,2	-4,9	-2,8	0,1	0,6	-3,5	-0,8
Banques	0,9	2,2	-0,8	1,6	1,7	1,6	-1,0
Crédits à l'économie	-0,2	-5,1	4,6	0,8	4,3	4,8	6,3
Masse monétaire	30,8	-26,6	9,5	7,4	5,3	10,3	4,8
(Changes in levels from previous end-of-year)							
Avoirs extérieurs nets	564,8	-409,9	207,1	62,2	-27,1	117,8	44,1
Avoirs intérieurs nets	2,5	-230,3	-38,3	81,4	136,7	96,0	65,3
Crédits nets à l'État 3/	21,0	-64,2	-64,5	35,6	46,5	-34,0	-41,9
Banque centrale 4/	3,2	-118,7	-50,0	2,0	11,6	-72,0	-18,9
Banques	17,0	53,1	-14,0	31,0	34,9	33,5	-23,0
of which: Customs bills	1,2	2,1	4,4	-3,8	35,9	0,2	0,0
Epragne postale (CECP)	0,8	1,4	-0,5	2,6	36,9	4,6	0,0
Crédits à l'économie	-2,9	-123,4	80,8	15,5	90,2	100,7	144,8
Masse monétaire	567,3	-640,2	168,8	143,7	109,6	213,8	109,4

Sources : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; Estimations et prévisions du personnel du FMI

Annexe 2 Indicateurs économiques et financiers Page 5 de 6

Encours de la dette extérieure, 2004-06
(Milliards de FCFA francs, fin de période)

	2004		2005		2006		2007	
	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette	dont: arriérés	Encours Dette Proj.	dont: arriérés Proj.
Total encours de la dette y compris arriérés	6 582,3	1 147,7	6 670,7	1 556,9	6 715,9	1 902,3	6 498,6	1 946,4
Multilatéraux (excl. BCEAO)	2 009,0	189,3	2 006,2	335,8	1 983,0	453,1	1 683,9	275,3
FMI	166,5	0,0	118,8	0,0	88,0	0,0	57,0	0,0
Banque mondiale	1 284,1	54,3	1 304,1	130,0	1 314,1	204,8	1 065,3	0,0
Groupe de la Banque	476,0	122,2	499,9	183,3	501,5	220,3	489,1	243,7
Autres multilatéraux	82,5	12,9	83,4	22,5	79,4	28,0	72,5	31,6
BCEAO	30,8	9,9	30,8	15,9	13,7	0,0	8,9	0,0
Bilatéraux	3 089,2	720,5	3 192,6	975,1	3 275,8	1 191,8	3 340,1	1 377,8
Club de Paris	3 066,6	720,4	3 170,3	975,1	3 254,4	1 191,8	3 321,0	1 377,8
Hors Club de Paris	22,6	0,1	22,3	0,0	21,3	0,0	19,1	0,0
Dette commerciale	1 453,4	228,0	1 441,1	230,2	1 443,5	257,4	1 465,6	293,3
Club de Londres	1 435,0	212,7	1 421,4	212,8	1 423,5	239,3	1 445,5	274,8
Autres privés	18,4	15,3	19,7	17,4	20,0	18,0	20,1	18,5
Total encours de la dette y compris arriérés	80,5	14,0	77,4	18,1	73,2	20,7	68,4	20,5
Multilatéraux (excl. BCEAO)	24,6	2,3	23,3	3,9	21,6	4,9	17,7	2,9
FMI	2,0	0,0	1,4	0,0	1,0	0,0	0,6	0,0
Banque mondiale	15,7	0,7	15,1	1,5	14,3	2,2	11,2	0,0
Groupe de la Banque	5,8	1,5	5,8	2,1	5,5	2,4	5,2	2,6
Autres multilatéraux	1,0	0,2	1,0	0,3	0,9	0,3	0,8	0,3
BCEAO	0,4	0,1	0,4	0,2	0,1	0,0	0,1	0,0
Bilatéraux	37,8	8,8	37,0	11,3	35,7	13,0	35,2	14,5
Club de Paris	37,5	8,8	36,8	11,3	35,5	13,0	35,0	14,5
Pre-cutoff date	-0,6	0,2	-0,6	0,2	-0,6	0,2	-0,5	0,3
Rescheduled	22,5	3,3	22,1	4,4	21,3	5,3	21,1	6,0
Post-cutoff date	15,6	5,3	15,3	6,7	14,7	7,4	14,4	8,3
Hors Club de Paris	0,3	0,0	0,3	0,0	0,2	0,0	0,2	0,0
Dette commerciale	17,8	2,8	16,7	2,7	15,7	2,8	15,4	3,1
Club de Londres	17,5	2,6	16,5	2,5	15,5	2,6	15,2	2,9
Autres privés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Memorandum item:</i>								
Nominal GDP (CFAF billions)	8 178	8 178	8 621	8 621	9 177	9 177	9 496	9 496
Sources: Autorités ivoiriennes et FMI								

La Côte d'Ivoire depuis le début de la rébellion en 2002

--**Décembre 1999**- Coup d'Etat militaire

--**2002**--

SEPTEMBRE

19: Début de la rébellion avec des attaques violentes et simultanées visant le coeur du pouvoir à Abidjan, la deuxième ville, Bouaké (centre), et la principale ville du nord, Korhogo. Robert Gueï, ancien chef d'une junte militaire (1999-2000), et le ministre de l'Intérieur, Emile Boga Doudou, sont tués. Le pays est depuis coupé en deux, le nord étant contrôlé par la rébellion.

22: Premiers renforts militaires français pour assurer la sécurité des étrangers, dont quelque 3.000 seront évacués.

OCTOBRE

06-07: Combats dans Bouaké, les loyalistes repoussés.

17: Les rebelles signent un accord de cessation des hostilités. M. Gbagbo l'accepte et demande à la France de contrôler le cessez-le-feu.

30: Premières négociations directes à Lomé entre gouvernement et rebelles du Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), conduits par Guillaume Soro.

--**2003**--

JANVIER

24: Accords de Marcoussis (France), prévoyant le maintien au pouvoir de M. Gbagbo et un gouvernement ouvert à toutes les parties y compris les rebelles.

25-26: M. Gbagbo annonce la nomination d'un nouveau Premier ministre, issu de la société civile, Seydou Diarra. M. Soro affirme que son mouvement a obtenu les portefeuilles de la Défense et de l'Intérieur. Violentes manifestations anti-françaises par des organisations proches du président, pour dénoncer les accords.

JUILLET

30: Accord à Accra pour relancer Marcoussis.

NOVEMBRE

04: Relance du conflit par des raids de l'armée contre des positions rebelles.

15: Sanctions de l'Onu, dont un embargo sur les armes.

DECEMBRE

17: Adoption des trois plus importants projets de lois dans le cadre de Marcoussis, dont la révision de l'article 35 de la Constitution sur les conditions d'éligibilité à la présidence.

--**2005**--

AVRIL

06: Accord à Pretoria comprenant la reprise du désarmement et des mesures politiques, complété par l'envoi par le président sud-africain Thabo Mbeki d'une lettre sur l'éligibilité à la présidence.

26: M. Gbagbo accepte la candidature de M. Ouattara à la présidentielle.

JUIN

29 juin: Accord de Pretoria II, qui, outre des sanctions, fixe un calendrier pour le désarmement, l'adoption de lois et la création d'une Commission électorale indépendante.

SEPTEMBRE

8: Le secrétaire général de l'Onu Kofi Annan annonce que la présidentielle ne pourra pas se tenir le 30 octobre.

OCTOBRE

21: L'Onu, suivant les recommandations de l'Union africaine (UA), prévoit de donner "tous les pouvoirs nécessaires" à un nouveau Premier ministre et de maintenir le président Gbagbo "pour une période n'excédant pas 12 mois". Rejet de la rébellion.

DECEMBRE

04: Charles Konan Banny, gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), est désigné Premier ministre par les médiateurs africains.

15: L'Onu prolonge d'un an les sanctions, ajoutant un embargo sur les exportations de diamants.

28: M. Banny constitue le gouvernement de transition.

31: M. Gbagbo appelle à la réussite du gouvernement de transition de M. Banny.

--**2006**--

JUILLET 2006

01: Consultations sur la Côte d'Ivoire en marge du sommet de l'UA à Banjul.

07: La Cedeao s'en remet à l'Union africaine et à l'Onu.

ANNEE 2007

JANVIER

05: Rencontre jeudi à Bouaké entre la rébellion et l'opposition ivoiriennes.

05: Réunion mardi du Conseil de sécurité sur le mandat de l'Onu en Côte d'Ivoire.

09: M. Compaoré soutient "toute initiative interne de dialogue" en Côte d'Ivoire.

MARS

4: Signature de l'Accord Politique de Ouagadougou

La mise en œuvre de l'Accord a permis la formation d'un nouveau Gouvernement composé des représentants des principales forces politiques directement impliquées dans la crise avec comme Premier Ministre M. Guillaume SORO, Secrétaire Général des Forces Nouvelles.

COTE D'IVOIRE : PROJETS EN COURS (en milliers d'UC)

Nom du projet	Guichet	Date d'approb.	Montant net	Montant décaissé	Taux décaiss.	Etat d'avancement
I. Social						
1. Programme de valorisation des ressources humaines (PVRH) II	FAD	11-11-98	20,00	1 624,9	8	La sanction prise contre la Côte d'Ivoire empêche tout décaissement sur le prêt. De ce fait, toutes les activités sont suspendues. La date limite du dernier décaissement a expiré le 31 décembre 2005. Concernant les actions requises, il s'agira de (i) prendre les mesures nécessaires pour le règlement des arriérés afin de permettre la levée de la sanction prise contre la Côte d'Ivoire, ce qui ouvrira la voie à un redémarrage des activités du projet avec une prorogation de la date limite du dernier décaissement du prêt et (ii) de traiter la demande de paiement de l'UNESCO transmise à la Banque en mars 2007 dans le cadre de la gestion du programme formation des médecins.
TOTAL			20 000	1 624,9	8	
II. Opérations hors-projets						
1. Appui à la bonne gouvernance et au renforcement des capacités	FAD	16-01-02	3 793,8	410,081	10,8	Depuis sa mise en vigueur en février 2002, l'exécution du projet a été handicapée du fait de la crise intervenue en septembre 2002 en Côte d'Ivoire. Les activités du projet ont été ainsi bloquées pendant près de 4 ans et la performance du projet s'est établie à 1,19 (non satisfaisant). Le retour de la paix a permis la reprise des activités du projet. La date du dernier décaissement étant prévue au 31 décembre 2005, le gouvernement a transmis à la Banque, une demande de prorogation de la date du dernier décaissement du projet, accompagnée du programme d'activités 2006. Une mission de la Banque a fait suite à la demande du Gouvernement de prorogation de la date limite de dernier décaissement, qui a permis de restructurer les activités du projet et la Banque a prorogé la date limite de dernier décaissement au 31/12/2007. Suite à cette mission, le taux de décaissement des ressources est de 15% contre 2,9% en juillet 2002. Il a été retenu que dans la perspective de la poursuite des activités du projet, toute acquisition de biens, travaux et services financée par le FAD se fera conformément aux Règles de procédure du FAD pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon les cas, aux Règles de procédure du FAD pour l'utilisation des consultants, en utilisant les Dossiers-types d'appel d'offres appropriés de la Banque. La CEP a réalisé toutes les recommandations de la mission sauf celles relatives à la transmission (i) les TDR du schéma Directeur informatique de Yamoussoukro, (ii) des TDR des consultants macro-économiste, modéliste et spécialiste en base de données, (iii) de la liste restreinte des consultants pour l'apurement des arriérés sur les comptes publics (Chambre des comptes), (iv) du programme de travail actualisé pour 2007, et (vi) des TDR des études suivantes : (a) le profil de gouvernance et (bi) la définition d'un business plan pour le Secrétariat d'Etat. La Banque a approuvé l'ensemble des DAO qui ont été soumis par le projet. Dans l'ensemble, les activités identifiées lors de l'évaluation du projet sont d'actualité et le taux d'exécution physique de ces activités ne dépasse pas 15%.
TOTAL GENERAL			23 793, 80	12 719	21	

NB : Le projet de valorisation des ressources humaines (PVRHII) est éligible à l'annulation. En outre, il existe d'autres projets terminés et/ou achevés pour lesquels, ils subsistent des reliquats. Les reliquats de ressources sur ces projets feront l'objet d'échanges lors de la prochaine mission des autorités ivoiriennes sur l'apurement des arriérés et la restructuration du portefeuille.

NOTE SUR LA FILIERE CAFE-CACAO

1. Introduction

1.1 Les performances économiques de la Côte d'Ivoire ont reposé essentiellement sur l'agriculture, en général, et les cultures de rente, notamment le café et le cacao, en particulier. Ces deux produits contribuent pour près de 15% à la formation du produit intérieur brut et environ 40% des exportations totales de la Côte d'Ivoire. Par ailleurs, à chaque campagne, près de 40% des activités bancaires concernent directement les filières café et cacao. Ces résultats sont le fruit d'une politique qui a consisté à développer des plantations villageoises de café et de cacao, et du surplus prélevé par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CSSPPA ou Caistab), à financer les investissements nécessaires au développement. Le système est cependant entré en crise depuis la fin des années 1980 quand la Côte d'Ivoire avait estimé que les cours n'étaient plus rémunérateurs et avait entrepris une politique de rétention du cacao.

1.2 Toutefois, devant la baisse prononcée des revenus des planteurs et la pression des bailleurs de fonds, l'Etat a dû se résoudre à libéraliser le secteur à partir de 1998, en liquidant la CSSPPA qui a été remplacée par la Nouvelle Caistab dont le processus de liquidation s'est achevé en octobre 2001.

1.3 Cette note présente succinctement (i) le cadre institutionnel de la filière café/cacao issue de la dernière réforme de 1998, (ii) les difficultés actuelles de la filière, (iii) et les perspectives de réformes retenues avec le Gouvernement suite aux dernières missions des partenaires au développement.

2. Le cadre Institutionnel de la filière

2.1. La réforme a engendré la création de quatre nouvelles institutions et d'un Comité de suivi chargés de restructurer le secteur, afin de permettre aux producteurs de bénéficier de revenus en rapport avec les cours du marché. Ainsi :

- (i) **La Bourse du café et du cacao (BCC)**, personne de droit privé de type particulier, a été créée par décret n°2001 - 465 du 25 juillet 2001. Ce décret qui fixe les missions et le cadre d'intervention a été modifié par le décret n°2001 - 667 qui accorde à la BCC le droit d'assurer la régulation commerciale de la filière. La BCC qui a repris les activités de commercialisation de la Nouvelle CAISTAB est détenue à concurrence de 2/3 par les producteurs et 1/3 par les exportateurs. C'est elle qui fixe, compte tenu des conditions du marché, le prix minimum en dessous duquel le produit ne peut être enlevé au producteur, l'objectif visé étant de lutter contre la pauvreté ;
- (ii) **L'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (l'ARCC)** qui a été créée par le décret n°2000 - 751 du 10 octobre 2000, est une société d'Etat régie par la loi n° 97 - 519 du 4 décembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat. Elle est délégitaire du service public de contrôle et de régulation administrative des activités de la filière café/cacao et de ses opérateurs, et est chargée, à ce titre, de veiller au respect du cadre légal et réglementaire, notamment au respect par les opérateurs de l'application du prix minimum fixé par la BCC.;
- (iii) **Le Fonds de régulation et de contrôle (FRC)** a été créé par décret n°2001 - 668 du 24 octobre 2001, afin de séparer la fonction commerciale de la fonction de gestion. Le FRC est une personne morale de droit privé, chargée du contrôle permanent des engagements

financiers des exportateurs, de la perception au compte de l'ARCC et de la BCC des redevances prélevées et de l'établissement du barème des prix.

- (iv) **Le Fonds de développement des producteurs de café et de cacao (FDPCC)** a été créé à l'initiative des producteurs pour promouvoir la culture du café et du cacao. Il a pour objet d'aider les producteurs à s'insérer dans la filière à tous les niveaux ; et
- (v) **Le Comité de suivi:** Compte tenu de l'importance de la filière café-cacao dans l'économie, le gouvernement s'est doté d'un dispositif pour suivre et accompagner les réformes dans ce secteur et garantir l'intérêt général, à travers un Comité chargé d'assurer le suivi des opérations techniques et financières de la BCC, du FRC, de l'ARCC et du FDPCC. Ce comité de suivi et de contrôle, émanation du comité de pilotage, a été créé par arrêté interministériel. Il donne un avis technique sur le coût et les procédures de fonctionnement des structures de la filière. Il renforce le rôle de contrôle effectué par le FRC et contrôle cette dernière structure. Il veille à une utilisation socialement efficace des prélèvements effectués à partir du revenu des producteurs.

2.2. Ce système devrait fonctionner à l'aide de deux types de prélèvement : le premier type comprend cinq (5) prélèvements professionnels, à savoir : (i) un prélèvement pour le ARCC; (ii) un prélèvement pour la BCC et FRCC ; (iii) un prélèvement pour la sacherie; (iii) un prélèvement pour FDPCC; et (v) un prélèvement pour la réserve de prudence, tandis que le second type qui concerne l'Etat comprend deux taxes, à savoir (i) un droit unique de sortie (DUS) fixé à 160 F/kg pour le Cacao et 10 F/kg pour le Café et (ii) une taxe d'enregistrement qui représente 2,3 % de la valeur CAF.

3. Evaluation des mesures déjà prises dans la filière

3.1 Les importantes réformes avaient pour objet de remettre l'Etat dans ses fonctions régaliennes de régulation de la filière exercée par l'ARCC. La filière était étroitement contrôlée par l'Etat à travers la CSSPPA dont les prélèvements, au détriment des producteurs, ont servi à alimenter le Budget spécial d'investissement et d'équipement (BSIE). La privatisation de la filière a pris fin en 2001 avec la passation de service entre la Caisse de Stabilisation chargée de la commercialisation du Café et Cacao et le Trésor Public. Cette privatisation était censée mettre fin à l'intervention directe de l'Etat sur la commercialisation et la gestion de la filière. Cependant depuis la mise en place du nouveau cadre institutionnel, cette filière continue de faire face à un certain nombre de difficultés, dont la plupart relèvent d'un manque de transparence :

- *Sur le plan institutionnel* : l'audit réalisé par l'Union européenne en 2003 mentionne « que la confusion qui prévaut sur le plan institutionnel dans la filière est née de la variété des statuts juridiques retenus pour les quatre structures et de la nouvelle notion instituée par l'Etat «d'organe privé de type particulier». Cette situation entraîne des interprétations souvent abusives. Ce nouveau statut pourrait, selon les auditeurs, ne pas exister dans le traité OHADA»
- *Les redevances et les ressources des structures de la filière* ne sont pas enregistrées de manière exhaustive dans les comptes sociaux et échappent ainsi aux contrôles statutaires.

- *L'estimation des redevances* sont différentes d'une source à l'autre pour une même période. Des différences subsistent entre l'estimation des services des Douanes et de la BCC¹.
- *Les informations ne sont pas disponibles* pour attester de l'adéquation entre les ressources prélevées et leurs emplois.
- Enfin, *le personnel* des structures s'est considérablement accru. A titre d'exemple, l'ARCC est passé de 16 personnes en 2001 pour atteindre 50 en 2003.

4. Perspectives et nouvelles mesures préconisées

4.1 Plusieurs de ces mesures, ci-dessous, avaient été formulées depuis 2002 mais n'ont pas été suivies d'effet. Celles-ci s'articulent essentiellement autour :

- de la prise en compte de la situation des petits producteurs qui sont les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de lutter contre les éventuels abus des acteurs dominants;
- L'ARCC doit aussi s'assurer, d'une part que le système de quotas ne reviennent pas d'une manière ou d'une autre, et d'autre part, que l'ensemble des taxes et prélèvements sur la filière ne dépassent pas 30% du prix à l'exportation, dont 20% pour la fiscalité (DUS et taxe d'enregistrement) et 10% pour les redevances;
- En outre, les OPA devraient bénéficier d'un appui important, afin de renforcer leurs capacités de production, de commercialisation et de gestion.

4.2. Le Président de la République a prononcé en octobre 2004 un discours sur la situation de la filière et sur des propositions de relance de la filière. Suite à ce discours, deux décrets ont été pris par le Président de la République en date du 10 Mars 2006 portant création d'un Comité chargé de l'examen et du suivi des projets et programmes de la filière café-cacao et fixant les modalités de décaissements des redevances «FPDPCC-Investissements» et «Reserve de Prudence», et portant création et organisation du Fonds de Développement et de Promotion des Producteurs de Café et de Cacao. Cette nouvelle disposition permettra la gestion de réserves importantes (environ 57 milliards FCFA) logés dans divers comptes bancaires.

4.3. Les mesures préconisées, suite aux dernières missions de septembre 2005 et mai 2006 des partenaires au développement, s'articulent autour:

- (i) la suspension des prélèvements destinés au FRC et au FDPCC conformément au discours du Président de la République ainsi que le gel de tout investissement jusqu'à nouvel,
- (ii) la diminution progressive des prélèvements. Pour la prochaine campagne, le Gouvernement envisage de prendre des mesures visant à générer un transfert de 25 FCFA/kg au profit des producteurs à travers la réduction des prélèvements parafiscaux, l'affectation de la parafiscalité pour financer un programme d'investissement dans le monde rural et le maintien des dépenses de fonctionnement.
- (iii) l'analyse de l'utilisation des subventions accordées aux transformateurs,

¹ Pour 2003, les estimations de la Douane donnent un chiffre de l'ordre de 343 milliards de FCFA pour le montant cumulé des redevances depuis leur institution jusqu'au mois de Juin 2003, celles de la BCC avoisinent 302 milliards de FCFA tandis que celles de l'ARCC n'ont pas pu être utilisées par manque de fiabilité.

- (iv) la poursuite du recensement des producteurs en vue de l'organisation d'élections transparentes pour assurer une meilleure gouvernance dans un nouveau cadre institutionnel, réglementaire et légal amélioré ;
- (v) la cessation de la pratique du paiement par anticipation avec une décote, des droits uniques de sortie (DUS) sur les exportations de café-cacao et d'autre part, d'entamer dans les plus brefs délais, l'apurement des comptes d'avance aux exportateurs. En effet cette pratique ne s'applique pas dans la plus grande transparence et le taux appliqué varie d'un exportateur à l'autre.

5. Qu'est-ce que l'on attend de la Banque ?

Dans la perspective d'une reprise de la coopération financière avec le pays, la Banque poursuivra son appui aux autorités dans les domaines suivants :

- Appuyer la mise en œuvre des recommandations et nouvelles mesures préconisées, ci-dessus, en collaboration avec les IBW et les autres partenaires intervenant dans la filière ;
- Poursuivre son appui initié dans le cadre de plusieurs projets tels que l'appui des efforts du Gouvernement dans la régénération, tant des plantations que des planteurs de café et de cacao (déjà amorcé à travers le projet BAD-Ouest et pris en compte dans le projet Moyen-Comoé). La Banque a déjà appuyé la réalisation de l'Etude sur les dégâts dus à la pourriture des cabosses de cacao,
- aider le gouvernement à enrayer la maladie du cacao dans le Moyen Comoé (pris en compte dans le projet Moyen-Comoé).

Banque Nationale d'Investissement :

- Respect des normes prudentielles par la BNI conformément aux recommandations de la Commission Bancaire de l'UMOA de 2006;
- Arrêt des nouveaux crédits consentis à l'Etat (exception faite des bons du Trésor et des emprunts obligataires), de façon à réduire les créances nettes sur l'Etat (avec au moins le montant de l'échéance de la Convention de consolidation) jusqu'au respect du ratio prudentiel y afférent.
- Préparation d'une étude stratégique sur le rôle de la BNI dans la politique de financement de l'économie.

Caisse d'Epargne et Chèque Postaux (CECP)

- Préparation d'un plan d'actions visant à éliminer les déficits structurels de la CECP ;
- Préparation d'un plan d'affaires crédible devant permettre d'assurer la viabilité de cette institution

Assurance

- Elaboration d'un plan d'actions visant à réduire substantiellement les déficits structurels de la CGRAE
- Mise en œuvre effective des réformes découlant de l'Etude du BIT.

Annexe 7 : Feuille de route provisoire entre la Banque, le FMI, la Banque mondiale et le FMI

CÔTE D'IVOIRE

3 mai	BAD	Banque mondiale	FMI	Gouvernement de CIV
sept.-07	Mission de Dialogue	Mission d'apurement des arriérés, d'assistance pour le renforcement de la gouvernance et la relance économique (AGRE) et de la revue de la gestion et du système des finances publiques (RG-SFP)		Tables des Finances 2007 PRSP intérimaire
oct.-07	Note d'Information au Conseil			
nov.-07	Note de Dialogue aux Conseils Lettres aux Donateurs	Mission PPTE & DSA préliminaire	Mission PUPC et PPTE + DSA préliminaire.	Reconciliation des données de dette extérieure (fin 2007) Lettres aux Donateurs
déc.-07	Premier tour de table avec les Donateurs	Approbation de AGRE Tour de table avec les Donateurs	Tour de table avec les Donateurs	Tour de table avec les Donateurs
janv.-08			Deuxieme tranche PUPC deboursee. Examen du document préliminaire PPTE.	
févr.-08	Premier "draft" de la proposition d'apurement des arriérés			Réunion des Donateurs Finalisation du PRSP
mars-08	Réunion des Donateurs Finalisation, traduction et distribution de la proposition d'apurement des arriérés	Point de décision PPTE	Point de décision PPTE	Réunion des Donateurs Réduction de la Dette intérimaire
avr.-08	Point de Décision PPTE Proposition d'apurement des arriérés aux Conseils Note conjointe de stratégie BAD/BM	Note conjointe de stratégie BAD/BM (a discuter)	FRPC au Conseil	
mai-08			Premiere tranche FRPC.	
...				
mars-09	Point d'achèvement PPTE	Point d'achèvement PPTE	Point d'achèvement PPTE	Réduction de la Dette
	AfDB: African Development Bank Group GOL: Government of Liberia DSA: Debt Sustainability Analysis DPO: Development Policy Operation ROC: Regional Operational Committee		SMP: Staff Monitored Program PRGF: Poverty and Growth Reduction Facility IPRSP: Interim Poverty Reduction Strategy Paper PRSP: Poverty Reduction Strategy Paper JSAN: Joint Staff Advisory Note	